



2020/2217(INI)

12.11.2020

AMENDEMENTS

1 - 367

Projet de rapport
Miapetra Kumpula-Natri
(PE657.163v03-00)

Une stratégie européenne pour les données
(2020/2217(INI))

Amendement 1

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Ivo Hristov

Proposition de résolution

Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu les conclusions de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques 2020, publiées le 11 juin 2020,*

Or. en

Amendement 2

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la déclaration commune des États membres intitulée «Building the next generation cloud for businesses and the public sector in the EU» (Élaborer la prochaine génération de solutions d'informatique en nuage pour les entreprises et le secteur public dans l'Union) du 15 octobre 2020,*

Or. en

Amendement 3

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire Schrems II C-311/18, du 16 juillet 2020,*

Or. en

Amendement 4

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission du 21 octobre 2020 intitulée «Stratégie en matière de logiciels libres 2020 - 2023»,*

Or. en

Amendement 5

Eva Maydell, Tomas Tobé, Pilar del Castillo Vera, Angelika Niebler, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la déclaration commune des États membres intitulée «Building the next generation cloud for businesses and the public sector in the EU» (Élaborer la prochaine génération de solutions d'informatique en nuage pour les entreprises et le secteur public dans l'Union) du 15 octobre 2020,*

Or. en

Amendement 6

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport de l'OCDE qui s'intitule «Reconstruire en mieux: Pour une reprise durable, résiliente, après le COVID-19» publié le 5 juin 2020,*

Or. fr

Amendement 7

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Visa 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le livre programmatique intitulé «COVID-19 : The Great Reset», ce plan de « réinitialisation du monde » publié par le Forum économique mondial, cosigné par Klaus Schwab et Thierry Malleret,*

Or. fr

Amendement 8

Eva Maydell, Tomas Tobé, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Visa 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport final de 2020 du groupe d'experts de haut niveau sur le partage des données entre les entreprises et les administrations publiques, intitulé «Vers une stratégie européenne sur le partage des données entre les entreprises et les administrations publiques dans l'intérêt public»,*

Or. en

Amendement 9

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution **Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que la numérisation a transformé l'économie, la société et la vie quotidienne des citoyens, et que les données, qui sont dupliquées tous les 18 mois, sont au cœur de cette transformation;

Amendement

A. considérant que la numérisation a transformé l'économie, la société et la vie quotidienne des citoyens, et que les données, qui sont dupliquées tous les 18 mois, sont au cœur de cette transformation; ***que la numérisation devrait également représenter une occasion de réduire l'exposition humaine à l'insalubrité et au danger ainsi que de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité et plus décents;***

Or. en

Amendement 10

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution **Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que la numérisation a transformé l'économie, la société et la vie quotidienne des citoyens, et que les

Amendement

A. considérant que la numérisation a transformé l'économie, la société et la vie quotidienne des citoyens, et que les

données, qui sont dupliquées tous les 18 mois, sont au cœur de cette transformation;

données, qui sont dupliquées tous les 18 mois, sont au cœur de cette transformation; ***que ces processus ne cesseront de s'accélérer à l'avenir;***

Or. en

Amendement 11

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la numérisation ***a transformé*** l'économie, la société et la vie quotidienne des citoyens, et que les données, qui sont dupliquées tous les 18 mois, sont au cœur de cette transformation;

Amendement

A. considérant que la numérisation ***n'a de cesse de transformer*** l'économie, la société et la vie quotidienne des citoyens, et que les données, qui sont dupliquées tous les 18 mois, sont au cœur de cette transformation;

Or. en

Amendement 12

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le volume de données stockées dans le monde va passer de 33 Zo en 2018 à 175 Zo en 2025, et que l'internet des objets et la Chine compteront pour une part non négligeable de cette brusque hausse;

Or. fr

Amendement 13

Eva Maydell, Tomas Tobé, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Angelika Niebler, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Salvatore De Meo

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la numérisation ne constitue pas seulement une opportunité économique, mais renforce également la sécurité, la résilience géopolitique et la pertinence stratégique de l'Union;

Or. en

Amendement 14

Manuel Bompard, Marisa Matias
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que l'intelligence artificielle est l'une des technologies stratégiques du 21^e siècle, au niveau mondial comme européen^{1 bis};

1 bis

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0081_FR.html

Or. en

Amendement 15

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que Midea, une entreprise chinoise d'appareils électroménagers, a finalisé en janvier 2017 l'acquisition de l'entreprise européenne KUKA AG, l'un des plus importants fournisseurs mondiaux de robotique, de technologie d'installation et d'ingénierie de systèmes intelligents; que ce rachat devrait avoir tiré la sonnette d'alarme en ce qui concerne la protection du secteur européen de l'intelligence artificielle, en particulier des PME et des start-ups;

Or. en

Amendement 16

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quater. considérant que la commissaire à la concurrence de l'Union, Margrethe Vestager, a alerté les États membres des risques de rachats chinois durant la crise de la COVID-19; que la Commission européenne a souligné que, dans le contexte de la crise de la COVID-19, il pourrait y avoir un risque accru de tentatives d'acquisition de capacités de soins de santé (par exemple pour la production d'équipements médicaux ou de protection) ou d'activités connexes, telles que des instituts de recherche (par exemple pour l'élaboration de vaccins) au moyen d'investissements directs étrangers^{1 bis};

1 bis

<https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/3/2020/FR/C-2020-1981-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF>

Or. en

Amendement 17

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quinquies. considérant que seuls les pouvoirs publics ont les moyens d'entreprendre une transition sociale à grande échelle vers une économie des données; que les géants du numérique actuels, les GAFAM, ont tous bénéficié du soutien des gouvernements américain et chinois, respectivement sous forme de privilèges fiscaux et de subventions notables; que les valeurs européennes peuvent permettre aux pouvoirs publics européens de planifier cette transition selon des critères d'équité et de redistribution au bénéfice des entreprises et des territoires;

Or. en

Amendement 18

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant A sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A sexies. considérant que plusieurs enquêtes relatives à des abus de position

dominante des GAFAM sont en cours dans des États membres; que des inquiétudes s'expriment au sujet des données collectées par Google au moyen de ses applications;

Or. en

Amendement 19

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution **Considérant B**

Proposition de résolution

B. considérant que les données constituent une ressource essentielle pour **la croissance économique**, la création d'emplois et le progrès sociétal et **sont** un facteur essentiel de la transition vers des sociétés vertes et neutres pour le climat;

Amendement

B. considérant que les données constituent une ressource essentielle pour **le plan de relance**, la création d'emplois et le progrès sociétal et **peuvent être** un facteur essentiel de la transition vers des sociétés vertes et neutres pour le climat; **que la localisation des données dans l'Union constitue une étape importante vers l'autonomie stratégique et la réduction des émissions de l'Union; que la relocalisation des centres de données en Europe devrait être envisagée dans le cadre de la taxonomie verte; qu'il est absolument nécessaire de limiter l'empreinte écologique de la technologie numérique, en particulier le volume des déchets électriques et électroniques;**

Or. en

Amendement 20

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution **Considérant B**

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que les données *constituent une ressource essentielle pour* la croissance économique, la création d'emplois et *le progrès sociétal et sont un facteur essentiel de* la transition vers des sociétés *vertes* et neutres pour le climat;

B. considérant que les données *et l'information sont des ressources qui participent à* la croissance économique, la création d'emplois et *l'organisation de nos sociétés et qu'elles sont utilisées pour rationaliser les comportements économiques ou sociaux dans l'espoir de conduire* la transition vers des sociétés *durables* et neutres pour le climat;

Or. fr

Amendement 21

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pişlaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les données constituent une ressource essentielle pour la croissance économique, la création d'emplois et le progrès sociétal et sont un facteur essentiel de la transition vers des sociétés vertes et neutres pour le climat;

Amendement

B. considérant que les données constituent une ressource essentielle pour la croissance économique, la création d'emplois et le progrès sociétal et sont un facteur essentiel de la transition vers des sociétés vertes et neutres pour le climat, *ainsi que du renforcement de la compétitivité internationale de l'Union;*

Or. en

Amendement 22

Ivo Hristov

Proposition de résolution Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les données constituent une ressource essentielle pour la croissance économique, la création d'emplois et le progrès sociétal et sont un

Amendement

B. considérant que les données constituent une ressource essentielle pour la croissance économique *durable*, la création d'emplois *de qualité* et le progrès

facteur essentiel de la transition vers des sociétés vertes et neutres pour le climat;

sociétal et sont un facteur essentiel de la transition vers des sociétés vertes et neutres pour le climat;

Or. en

Amendement 23

Evžen Tošenovský, Elżbieta Kruk, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les données constituent une ressource essentielle pour la croissance économique, la création d'emplois et le progrès sociétal et sont un facteur essentiel de la *transition vers des sociétés vertes et neutres pour le climat*;

Amendement

B. considérant que les données constituent une ressource essentielle pour la croissance économique, la création d'emplois et le progrès sociétal et sont un facteur essentiel de la *compétitivité des entreprises européennes à l'échelle mondiale*;

Or. en

Amendement 24

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Salvatore De Meo, Angelika Niebler, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Tomas Tobé

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les données générées par le secteur public et les pouvoirs publics aux niveaux national et local constituent une ressource qui peut servir de puissant moteur pour créer de nouveaux emplois et stimuler la croissance économique et susceptible d'être exploitée dans le développement de systèmes d'intelligence artificielle et de l'analyse de données, contribuant à une industrie plus forte, plus concurrentielle

et plus interconnectée;

Or. en

Amendement 25

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que stimuler l'utilisation des données et améliorer l'accès aux données ainsi que leur disponibilité, parallèlement à une sécurité juridique accrue, représentera un avantage concurrentiel pour les PME, les microentreprises et les start-ups dans la perspective de recueillir les fruits de la transition numérique;

Or. en

Amendement 26

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le secteur numérique est actuellement responsable de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre; que l'effet de serre et l'augmentation importante de l'utilisation du numérique laissent entrevoir un doublement de l'empreinte carbone à l'horizon 2015;

Or. en

Amendement 27

Patrizia Toia, Miapetra Kumpula-Natri, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Ivo Hristov, Nicolás González Casares, Eva Kaili, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'Union doit disposer d'une architecture informatique flexible, évolutive et fiable, pouvant prendre en charge les applications les plus innovantes;

Or. en

Amendement 28

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant qu'en moyenne, les centres de données consomment d'ores et déjà une énergie équivalente à une ville de 10 000 habitants, et que les émissions de gaz à effet de serre dues à la technologie numérique augmentent d'environ 8 % par an; que dans son de novembre, la Commission indique s'attendre à une augmentation de 28 % de la consommation des centres de données entre 2018 et 2030; que la part des centres de données dans la consommation électrique européenne passerait également, de 2,7 % en 2018 à 3,2 % en l'espace de dix ans; que l'informatique de périphérie, une solution de substitution à l'informatique en nuage, devrait également exploser et passer d'une consommation énergétique de 2 % à

12 %1 bis;

^{1 bis} <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/energy-efficient-cloud-computing-technologies-and-policies-eco-friendly-cloud-market>

Or. en

Amendement 29

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant qu'il existe un bilan énergétique de l'intelligence artificielle; que d'ores et déjà, 47 % des émissions de carbone sont imputables à des équipements grand public (ordinateurs, téléphones portables, tablettes, objets connectés); qu'un projet d'apprentissage automatique standard émet environ 284 tonnes d'équivalent CO₂ au cours de l'intégralité de son cycle de développement, ce qui correspond à cinq fois les émissions pour une voiture, de sa fabrication à sa mise au rebut^{1 bis}; qu'il est, par conséquent, absurde de défendre à la fois l'«internet des objets» et la lutte contre la crise climatique, et que nos sociétés doivent engager des changements majeurs de production et de consommation;

^{1a} «Energy and Policy Considerations for Deep Learning in NLP» (Considérations énergétiques et politiques sur le «deep learning» dans le traitement automatique des langues), Cornell University
https://arxiv.org/abs/1906.02243?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm

Or. en

Amendement 30

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quinquies. considérant que, selon un scénario de demande élevée, l'Union aurait besoin de 18 fois plus de lithium d'ici 2030 et de 60 fois plus d'ici 2050¹ bis; que l'exploitation minière nécessaire à cette évolution est très gourmande en eau, ce qui pose un risque pour la couverture des besoins des populations locales, en particulier dans les régions en stress hydrique; que les activités d'exploitation minière dans les pays tiers peuvent provoquer une grave pollution qui altère la qualité de l'eau, de l'air et du sol, et entraîner déforestation et perte de la biodiversité; que les activités extractives se concentrent dans les pays en voie de développement, où les normes de travail sont bien moins protectrices que dans l'Union, et que par conséquent, les conditions de travail dans les exploitations minières mettent en danger la santé et la vie des mineurs; que la pollution causée par les activités minières a une incidence directe sur les conditions de vie des populations locales et peut, à terme, les contraindre à l'exil; que les populations locales subissent les conséquences indirectes de la contamination de l'eau, de l'air et des sols, qui a des répercussions majeures sur leur santé;

Or. en

Amendement 31

Patrizia Toia, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Maria-Manuel Leitão-Marques, Miapetra Kumpula-Natri

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'Union doit prendre d'urgence des mesures pour tirer parti des données en mettant en place une société des données durable sur le plan éthique, centrée sur l'humain, digne de confiance et sûre, qui respecte les droits de l'homme et la démocratie;

Amendement

C. considérant que l'Union doit prendre d'urgence des mesures pour tirer parti des données en mettant en place une société des données durable sur le plan éthique, centrée sur l'humain, digne de confiance et sûre, qui respecte les droits de l'homme et la démocratie, *et qui vise à élaborer, en lien avec le système éducatif et les entreprises culturelles, une nouvelle économie de la connaissance ouverte et inclusive, garante du droit à une éducation de qualité et à l'entrepreneuriat, notamment parmi les jeunes générations, et en particulier promotrice de formes d'innovation sociale et de nouveaux modèles d'entreprise;*

Or. en

Amendement 32

Eva Maydell, Pilar del Castillo Vera, Maria da Graça Carvalho, Angelika Niebler, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Tomas Tobé, Salvatore De Meo, Edina Tóth

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'Union doit

Amendement

C. considérant que l'Union doit

prendre d'urgence des mesures pour tirer parti des données en mettant en place une société des données **durable** sur le plan éthique, **centrée** sur l'humain, **digne** de confiance et **sûre**, qui **respecte** les droits de l'homme et la démocratie;

prendre d'urgence des mesures pour tirer parti des données en mettant en place une société **et une économie** des données **concurrentielles, favorables à l'innovation, durables** sur le plan éthique, **centrées** sur l'humain, **dignes** de confiance et **sûres**, qui **respectent** les droits de l'homme et la démocratie;

Or. en

Amendement 33

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'Union doit prendre d'urgence des mesures pour tirer parti des données en mettant en place une société des données durable sur le plan éthique, centrée sur l'humain, digne de confiance et sûre, qui respecte les droits de l'homme **et** la démocratie;

Amendement

C. considérant que l'Union doit prendre d'urgence des mesures pour tirer parti des données en mettant en place une société des données durable sur le plan éthique, centrée sur l'humain, digne de confiance et sûre, qui respecte les droits de l'homme, la démocratie **et l'état de droit, et qui profite à tous**;

Or. en

Amendement 34

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'Union doit prendre d'urgence des mesures pour tirer parti des données en mettant en place une société des données durable sur le plan éthique, centrée sur l'humain, digne de confiance et sûre, qui respecte les droits de

Amendement

C. considérant que l'Union doit prendre d'urgence des mesures pour tirer parti des données en mettant en place une société des données durable sur le plan éthique, centrée sur l'humain, digne de confiance et sûre, qui respecte les droits de

l'homme et la démocratie;

l'homme, *les droits du travail, les droits fondamentaux* et la démocratie;

Or. en

Amendement 35

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'Union doit *prendre d'urgence des mesures pour tirer parti* des données *en mettant en place une société des données durable sur le plan éthique, centrée sur l'humain, digne de confiance et sûre, qui respecte les droits de l'homme et la démocratie*;

Amendement

C. considérant que l'Union doit *d'abord respecter le cadre légal* des données *personnelles et du droit à l'anonymat, elle peut aussi conduire une réflexion pour rendre les données européennes plus sûres et moins sujettes aux prédatiions étrangères*;

Or. fr

Amendement 36

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant le développement exponentiel du travail à la tâche pour des plateformes, également appelé «microtravail»; que, selon la Banque mondiale, en 2013, il existait 145 plateformes de travail en ligne autour desquelles gravitaient 50 millions de travailleurs participatifs; que ces travailleurs sont constamment confrontés à des scores de réputation algorithmiques et à des tests automatisés, et risquent constamment d'être déconnectés sans voie

de recours des plateformes en cas de mauvaise cotation prolongée; qu'ils sont donc particulièrement exposés à l'insécurité, à l'isolement social, au surmenage, au travail associé à un mode de vie déstructuré, ce qui a des répercussions notables sur leur bien-être physique et mental;

Or. en

Amendement 37

Evžen Tošenovský, Elżbieta Kruk, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant Copernicus, le système européen d'observation de la terre, devrait servir d'exemple pour illustrer les avantages socioéconomiques que procure un volume important de données mis gratuitement et librement à la disposition des citoyens et des entreprises de l'Union;

Or. en

Amendement 38

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que toutes les utilisations des données à caractère personnel devraient être conformes au règlement général sur la protection des données et à la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques;

D. considérant que toutes les utilisations des données à caractère personnel devraient être conformes au règlement général sur la protection des données et à la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques; *que, deux ans après la mise*

en œuvre du RGPD, la Commission européenne doit prendre des mesures pour s'assurer que les autorités n'enfreignent pas les règles actuelles en matière de protection des données; que le traitement des données des travailleurs a gagné en complexité; qu'il arrive de plus en plus souvent que les travailleurs interagissent avec des technologies, des applications, des logiciels, des dispositifs de repérage, des réseaux sociaux ou des dispositifs embarqués dans des véhicules qui contrôlent leur santé, leurs données biomédicales, leurs communications et leurs interactions avec autrui, ainsi que leur niveau d'engagement et de concentration, ou leurs comportements; qu'il n'y a cependant qu'un seul article du RGPD consacré à l'emploi, à savoir l'article 88 sur le traitement de données à caractère personnel dans le contexte des relations de travail;

Or. en

Amendement 39

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que toutes les utilisations des données à caractère personnel devraient être conformes au règlement général sur la protection des données et à la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques;

Amendement

D. considérant que toutes les utilisations des données à caractère personnel devraient être conformes au règlement général sur la protection des données et à la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques, et que leur application correcte devrait être assurée, en particulier en ce qui concerne les aspects liés à la limitation de leur finalité et à la minimisation des données; ***que la protection de la vie privée devrait toujours***

rester une priorité;

Or. en

Amendement 40

Eva Maydell, Edina Tóth, Angelika Niebler, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skyttedal, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Salvatore De Meo, Tomas Tobé, Pilar del Castillo Vera

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que toutes les utilisations des données à caractère personnel devraient être conformes au règlement général sur la protection des données et à la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques;

Amendement

D. considérant que toutes les utilisations des données à caractère personnel devraient être conformes au règlement général sur la protection des données et à la directive relative à la vie privée et aux communications électroniques; ***qu'il existe des données à caractère non personnel ou du secteur public qui sont conformes, respectivement, au règlement sur la libre circulation des données à caractère non personnel et à la directive sur les données ouvertes;***

Or. en

Amendement 41

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que toutes les utilisations des données à caractère personnel devraient être conformes au règlement général sur la protection des données et à la directive relative à la vie privée et aux communications

Amendement

D. considérant que toutes les utilisations des données à caractère personnel ***et/ou des entreprises*** devraient être conformes au règlement général sur la protection des données et à la directive relative à la vie privée et aux

électroniques;

communications électroniques;

Or. fr

Amendement 42

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les données obtenues grâce aux activités en «libre collaboration» des utilisateurs sont la matière première qui alimente l'économie numérique; que les données, en particulier les données à caractère personnel, sont effectivement au cœur de tous les modèles d'entreprise de l'économie numérique; que les données gagnent en valeur, laquelle est de plus en plus corroborée par le marché et ses observateurs; que les données constituent une base commune au bénéfice de l'ensemble de l'économie numérique, ce qui est propice à l'établissement d'un régime fiscal numérique;

Or. en

Amendement 43

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Ivo Hristov

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que, selon l'Eurobaromètre, la part des citoyens européens qui souhaiteraient jouer un rôle plus actif dans le contrôle de

l'utilisation de leurs données à caractère personnel, notamment celles relatives à la santé, à la consommation d'énergie et aux habitudes de consommation (46 %), est plus élevée que la part des citoyens qui ne le souhaitent pas (38 %);

Or. en

Amendement 44

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que la santé est un secteur particulièrement sensible en matière de traitement des données à caractère personnel; que, même si l'intelligence artificielle apportera sans conteste des bénéfices sociétaux dans ce secteur, elle entraîne néanmoins des risques qui justifient une supervision et une réglementation strictes; que la santé numérique ne doit pas ouvrir la voie à une déshumanisation des soins; qu'en outre, la fracture numérique, si elle n'est pas comblée, pourrait contribuer de manière significative à la multiplication des déserts médicaux en Europe;

Or. en

Amendement 45

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quater. considérant que les données de santé à caractère personnel doivent demeurer la propriété du patient; qu'aucune information au sujet de la santé du patient ne devrait être communiquée sans son consentement sans réserve et éclairé; que les données de santé à caractère personnel, de par leur nature particulièrement sensible, doivent être scrupuleusement protégées; qu'il convient d'établir les plus hauts standards de cybersécurité concernant ces réseaux; que des initiatives intéressantes ont vu le jour, en particulier durant la crise, puisque certains développeurs en intelligence artificielle ont proposé gratuitement et sans engagement des solutions anti-spam aux hôpitaux afin de protéger leurs systèmes de messagerie contre les attaques d'ordinateurs;

Or. en

Amendement 46

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quinquies. considérant qu'il est particulièrement important de garantir, dans le domaine de la santé, un niveau élevé de protection des droits des personnes, et qu'il convient de respecter les principes de limitation et de minimisation des données par ces nouvelles opérations de traitement à des fins de recherche, qui sont extrêmement sensibles dans le contexte du développement de techniques d'intelligence artificielle dans le domaine de la santé; qu'il existe des risques inhérents à la concentration éventuelle de données sensibles sur les plateformes

technologiques, ce qui nécessite l'introduction de mesures de sécurité appropriées; qu'enfin, il existe des risques matériels et juridiques en cas de transfert de données hors de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 47

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D sexies. considérant que l'autorité française pour la protection des données (CNIL) s'est prononcée contre l'hébergement de la plateforme des données de santé sur une plateforme Microsoft; que, dans le sillage de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne sur le bouclier de protection des données, les autorités françaises ont annoncé le déplacement de la plateforme vers des plateformes françaises ou européennes; que l'autorité pour la protection des données de l'État allemand de Bade-Wurtemberg a condamné la caisse d'assurance maladie AOK Baden-Württemberg à une amende de 1,2 million d'EUR pour avoir enfreint le régime de protection des données de l'Union;

Or. en

Amendement 48

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D septies. considérant que les règles de l'Union en matière de protection des données devraient être adaptées afin de tenir compte de la complexité et de l'interconnexion accrues des robots de soins et des robots médicaux pouvant être amenés à gérer des informations à caractère personnel et des données médicales hautement sensibles ainsi que respecter le principe de la protection intégrée de la vie privée, comme l'a établi le règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données;

Or. en

Amendement 49

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D octies. considérant que le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a exprimé de manière répétée son inquiétude en ce qui concerne l'accès par les autorités nord-américaines à des données transférées vers les États-Unis, en particulier la collecte de données à caractère personnel à des fins de sécurité nationale et l'accès à celles-ci au titre de l'article 702 de la loi américaine sur la surveillance et le renseignement étranger (FISA) et du décret présidentiel n° 12333;

Or. en

Amendement 50

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant D nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D nonies. ***considérant que les dispositions du RGPD interdisent toute demande d'accès formulée par un tribunal ou une autorité administrative d'un pays tiers à l'intention d'entreprises dont les opérations de traitement sont soumises au RGPD, en dehors d'un accord international applicable ou, selon l'interprétation du CEPD, en dehors de l'application d'une dérogation liée à l'intérêt vital de la personne concernée;***

Or. en

Amendement 51

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant D decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D decies. ***considérant que la plupart des États membres ont déjà élaboré des cadres législatifs pour les véhicules sans conducteur, dont la mise en place nécessite une large infrastructure de données, sans aucun débat sur l'utilité sociale des véhicules autonomes;***

Or. en

Amendement 52

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D undecies. considérant que l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, eu-LISA, a signé un contrat-cadre pour un système de traitement biométrique dont l'objectif est de créer une base de données d'empreintes digitales et d'images faciales de plus de 400 millions de personnes d'ici 2022;

Or. en

Amendement 53

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Considérant D duodecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D duodecies. considérant que les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent dans tous les domaines de la technologie numérique, parmi lesquels l'intelligence artificielle et la cybersécurité sont les domaines où les inégalités sont les plus prononcées; que ces inégalités entre les femmes et les hommes ont une incidence concrète sur le développement de l'intelligence artificielle, en raison de la reproduction et du renforcement des stéréotypes et des préjugés, étant donné qu'elle a principalement été conçue par des hommes;

Or. en

Amendement 54

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'Union *devrait* jouer un rôle *actif à l'échelon mondial en établissant des règles fondées sur ses* valeurs;

Amendement

E. considérant que *la coopération entre États membres de l'Union peut* jouer un rôle *essentiel dans la bataille pour le contrôle et la souveraineté des données, et qu'un cadre réglementaire fondé sur les* valeurs *issus de cette coopération protégerait efficacement les Européens*;

Or. fr

Amendement 55

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'Union devrait jouer un rôle actif à l'échelon mondial en établissant des règles fondées sur ses valeurs;

Amendement

E. considérant que l'Union devrait jouer un rôle actif à l'échelon mondial en établissant des règles *et des normes* fondées sur ses valeurs;

Or. en

Amendement 56

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Lukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Ivo Hristov

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que, selon l'indice relatif à l'économie et à la société numériques 2020, en 2018, seule une minorité de grandes entreprises (33 %) et de PME (12 %) utilisaient l'analyse des mégadonnées; que l'écart entre les grandes entreprises et les PME en matière de technologies numériques de pointe existe toujours;

Or. en

Amendement 57

Patrizia Toia, Miapetra Kumpula-Natri, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Ivo Hristov, Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant qu'une infrastructure adéquate s'impose au sein de l'Union, laquelle repose sur l'utilisation de matériel de traitement de l'information et une conservation efficaces afin d'utiliser des applications et conserver les données;

Or. en

Amendement 58

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant qu'une cyberattaque coûtait en moyenne 13 millions de dollars à sa victime en 2018, et que ce coût augmente d'année en année;

Or. fr

Amendement 59

Patrizia Toia, Miapetra Kumpula-Natri, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Ivo Hristov, Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution

Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que l'investissement dans les compétences en matière d'informatique en nuage et de mégadonnées peut aider les entreprises éloignées de la technologie à évoluer; que les entreprises considérées à l'avant-garde doivent rester à la page en ce qui concerne les dernières innovations technologiques afin de conserver leur avantage concurrentiel;

Or. en

Amendement 60

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Csaba Molnár, Ivo Hristov

Proposition de résolution

Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que la stratégie européenne pour les données sera, entre autres, indispensable pour atteindre les objectifs en matière de politique industrielle et contribuera à aider les entreprises européennes, y compris les PME, à faire face avec succès à la transition numérique;

Or. en

Amendement 61

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que l'article 16 du traité FUE dispose que toute personne a droit à la protection de ses données à caractère personnel;

Or. fr

Amendement 62

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E quater. considérant que, dans son Paquet numérique publié le 19 février 2020, la Commission précise que les TIC représentent aujourd'hui entre 5 et 9 % de la consommation mondiale d'électricité et 2 % des émissions de CO₂, et que le volume de données transférées et stockées continuera à croître de manière exponentielle dans les années à venir; que, de plus, l'étude du Centre commun de recherche sur l'Intelligence artificielle de 2018 indiquait déjà que les centres de données et la transmission de données pourraient représenter 3 à 4 % de la consommation électrique totale de l'Union;

Or. fr

Amendement 63

Eva Maydell, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho,

Sara Skyttedal, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Tomas Tobé, Edina Tóth,
Pilar del Castillo Vera, Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

Amendement

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi; ***souligne l'importance d'éviter toute forme de protectionnisme et de permettre l'accès des espaces de données à des parties prenantes des pays tiers, dans le strict respect des normes et règles de l'Union en matière de vie privée, de protection des données et de cybersécurité;***

Or. en

Amendement 64

Joëlle Mélin, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi ***que d'une*** étape ***essentielle vers une société*** démocratique ***des données***, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

Amendement

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; ***note la volonté d'instaurer les conditions d'une souveraineté européenne pour les données, mais que celle-ci reste néanmoins à définir;*** estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries ***et des entreprises*** européennes et de l'IA naissante, ainsi ***qu'une*** étape ***cruciale vers la maîtrise de nos données, sous contrôle*** démocratique, ***et*** qui

apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

Or. fr

Amendement 65

Patrizia Toia, Miapetra Kumpula-Natri, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Ivo Hristov, Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

Amendement

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes, ***aux progrès des universités ainsi que des centres de recherche*** et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

Or. en

Amendement 66

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes ***et de l'IA naissante***, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique

Amendement

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit ***d'un passage obligé pour que l'Union puisse jouer un rôle majeur dans l'économie des données*** et d'une condition préalable à la viabilité des industries

des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

européennes, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

Or. en

Amendement 67

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données, qui **apportera** de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

Amendement

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données **est fondée sur les droits**, qui **entraînera à sa suite** de meilleurs services, de la croissance **durable** et de l'emploi;

Or. en

Amendement 68

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique

Amendement

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable **à un règlement et** à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société

des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

démocratique des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance **durable** et de l'emploi;

Or. en

Amendement 69

Ivo Hristov

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance et de l'emploi;

Amendement

1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne pour les données»; estime qu'il s'agit d'une condition préalable à la viabilité des industries européennes et de l'IA naissante, ainsi que d'une étape essentielle vers une société démocratique des données, qui apportera de meilleurs services, de la croissance **durable** et de l'emploi **de qualité**;

Or. en

Amendement 70

Eva Maydell, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Tomas Tobé, Pilar del Castillo Vera, Angelika Niebler, Ivan Štefanec, Henna Virkkunen, Pascal Arimont

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. estime que la libre circulation des données par-delà les frontières est cruciale afin d'exploiter tout le potentiel de l'économie des données et souligne que protéger les flux de données doit demeurer le fondement des valeurs et des ambitions de l'Europe;

Amendement 71

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

**Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que l'IA est tributaire d'une disponibilité et d'une qualité accrues des données pour créer des ensembles de données capables d'entraîner les algorithmes et d'améliorer leurs performances;

Amendement 72

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

**Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. souligne que la hausse sensible du volume des données disponibles, notamment en raison des objets connectés intelligents, ainsi que l'accès et le recours croissants aux données vont créer des problèmes liés à la qualité des données, à leur distorsion, à leur protection et à leur sécurité ou à des conditions de transaction non équitables auxquels il conviendra de remédier;

Amendement 73

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. fait observer que la crise de la COVID-19 **met en évidence** le rôle des données en temps réel;

Amendement

2. fait observer que la crise de la COVID-19 **a renforcé** le rôle des données en temps réel **dont le succès notable reste à prouver; prend en outre acte des inquiétudes exprimées par les citoyens; rappelle sa position concernant le fait que toute utilisation d'applications développées par les autorités nationales et européennes peut ne pas être obligatoire, et que les données générées ne doivent pas être conservées dans des bases de données centralisées, susceptibles d'être utilisées à de mauvaises fins et de provoquer une perte de confiance, ce qui aurait pour effet de compromettre leur utilisation dans l'ensemble de l'Union; demande que toutes les données stockées soient décentralisées, que la pleine transparence soit accordée aux intérêts commerciaux des développeurs de ces applications, et que des projections claires soient démontrées quant au rôle de l'utilisation des applications de recherche de contact par une partie de la population, combiné à d'autres mesures spécifiques^{1 bis};**

1 bis

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RC-9-2020-0143_FR.html

Or. en

Amendement 74

Eva Maydell, Edina Tóth, Salvatore De Meo, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. fait observer que la crise de la COVID-19 met en évidence le rôle des données en temps réel;

Amendement

2. fait observer que la crise de la COVID-19 met en évidence le rôle **du partage** des données en temps réel **ainsi que la nécessité de l'interopérabilité des solutions sur l'ensemble des États membres; insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'accélérer la création d'espaces de données sectoriels ainsi que le déploiement des infrastructures, des outils et de la puissance de calcul des données, en particulier l'espace européen des données de santé, en favorisant la mise en place de dossiers médicaux électroniques nationaux et l'interopérabilité des données de santé;**

Or. en

Amendement 75

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. fait observer que la crise de la COVID-19 **met** en évidence le rôle des données en temps réel;

Amendement

2. fait observer que la crise de la COVID-19 **a mis** en évidence le rôle des données en temps réel **et combien la transformation numérique ainsi que le fait de disposer d'un large éventail de technologies sont importants pour notre économie et notre société, en particulier lorsqu'il s'agit de maintenir la continuité de toutes les activités; souligne que la situation d'urgence actuelle fait apparaître des failles et des vulnérabilités dans le domaine numérique, tant au niveau de l'Union que des États membres;**

Amendement 76
Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. fait observer que la crise de la COVID-19 met en évidence le rôle des données en temps réel;

Amendement

2. fait observer que la crise de la COVID-19 met en évidence le rôle des données en temps réel ***tout en faisant apparaître les graves retards d'infrastructure dans tous les domaines qui, en Europe, ne disposent pas d'un accès fiable à l'internet haut débit ainsi que dans les outils de base nécessaires pour prendre part à la transformation numérique;***

Amendement 77
Patrizia Toia, Miapetra Kumpula-Natri, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Ivo Hristov, Nicolás González Casares, Eva Kaili, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. fait observer que la crise de la COVID-19 met en évidence le rôle des données en temps réel;

Amendement

2. fait observer que la crise de la COVID-19 met en évidence le rôle des données ***et informations*** en temps réel ***de qualité élevée;***

Amendement 78
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. fait observer que la crise de la COVID-19 met en évidence le rôle des données en temps réel;

Amendement

2. fait observer que la crise de la COVID-19 met en évidence le rôle *et la valeur* des données en temps réel *de qualité élevée*;

Or. en

Amendement 79

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. rappelle le rôle que la facilité pour la reprise et la résilience devrait jouer dans la stratégie numérique, et soutient la proposition visant à allouer 20 % des fonds de chaque plan national au numérique; invite les États membres à prévoir les ressources nécessaires pour les programmes de l'Union dans ce domaine, comme le programme pour une Europe numérique, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et Horizon Europe, en vue d'améliorer la compétitivité européenne dans l'économie numérique mondiale et de renforcer l'autonomie stratégique de l'Union;

Or. en

Amendement 80

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. *fait observer que le traitement des données des travailleurs est devenu de plus en plus complexe; estime qu'en raison du développement de technologies capables non seulement d'analyser l'apparence physique et les données biométriques, mais également de procéder à la reconnaissance faciale, voire de détecter les émotions ou le comportement, il est nécessaire de légiférer pour renforcer le droit d'accès des travailleurs aux données analysées les concernant et la façon dont ces données sont utilisées, conservées et partagées en dehors de la relation de travail;*

Or. en

Amendement 81

Evžen Tošenovský, Elżbieta Kruk, Jessica Stegrud, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. *souligne que toute proposition législative relative aux données devrait être fondée sur une analyse d'impact approfondie pour éviter toute charge administrative ou réglementaire inutile susceptible de gêner l'apparition, en Europe, de licornes, start-ups et PME de haute technologie, et libérer leur potentiel à l'échelle mondiale; invite, par conséquent, la Commission européenne à présenter une analyse comparative des environnements réglementaires en vigueur dans les pays tiers;*

Or. en

Amendement 82

Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj, Christophe Grudler

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. fait observer que la crise de la COVID-19 a mis en évidence le rôle des données fiables et en temps réel et combien la transformation numérique ainsi que le fait de disposer d'un large éventail de technologies sont importants pour notre économie et notre société, en particulier dans le secteur public et celui des soins de santé, notamment quand il s'agit de maintenir la continuité et l'efficacité de toutes les activités et des services publics;

Or. en

Amendement 83

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. juge regrettable que le RGPD ne consacre qu'un seul article au domaine de l'emploi, l'article 88 sur le traitement de données à caractère personnel dans le cadre des relations de travail; souligne qu'il est essentiel que les travailleurs suivent une formation appropriée pour savoir comment exercer les droits qui protègent leurs données à caractère personnel; prie la Commission de proposer une version révisée du RGPD prévoyant des mesures plus spécifiques pour garantir la protection des droits et libertés des travailleurs; demande instamment au Comité pour la protection

des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données de proposer, dans l'attente de la proposition de la Commission, des orientations pour élargir la portée de l'article 88;

Or. en

Amendement 84

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

**Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. affirme qu'il faut continuer à chercher activement une solution à la fracture numérique au sein des États membres et entre eux, en améliorant, par exemple, l'accès à l'internet haut débit et aux services liés aux TIC, en favorisant de cette manière la cohésion ainsi que le développement social et économique; regrette qu'actuellement, seuls 60 % des zones éloignées et rurales en Europe disposent d'un accès à des connexions à haut débit, et attire l'attention sur le rôle que les satellites ainsi que les autres actifs et services spatiaux vont jouer dans le développement de la connectivité dans ces zones en posant les conditions nécessaires à une transformation numérique complète;

Or. en

Amendement 85

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quater. *estime que les organisations syndicales nationales devraient être conviées à coopérer plus étroitement avec les autorités nationales de protection des données pour leur faire des recommandations concernant les situations spécifiques des travailleurs et les aider à élaborer des orientations en matière de protection des données et de respect de la vie privée sur le lieu de travail;*

Or. en

Amendement 86
Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quinquies. *souligne avec insistance que les règles en matière de surveillance et de contrôle des employés doivent être dûment justifiées et décidées au cas par cas, en concertation avec les organisations syndicales; estime que ces règles devraient couvrir le plus d'aspects possible, définir des limites, et préciser où et comment les données sont collectées auprès des employés, en particulier en ce qui concerne les messages électroniques privés, les messages publiés sur les réseaux sociaux ou les activités hors ligne; demande que le droit des employés à la déconnexion soit respecté;*

Or. en

Amendement 87

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 2 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 septies. se félicite que la proposition relative à la loi sur la gouvernance des données tienne la promesse du commissaire Thierry Breton, selon laquelle les données européennes devraient être conservées et traitées en Europe, car elles appartiennent à l'Europe; souligne avec insistance que l'affaire du bouclier de protection des données, sur laquelle a statué la Cour de justice de l'Union européenne en juillet dernier, devrait être l'occasion pour les autorités de réglementation d'exiger le rapatriement en Europe des données conservées aux États-Unis;

Or. en

Amendement 88

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 2 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 octies. estime que, si la Commission choisit une approche fondée sur les risques, les niveaux de risques ne devraient pas se limiter, pour les applications, à un «risque élevé» et un «risque faible», mais proposer d'autres catégories de risque afin de nuancer la diversité des applications et des risques correspondants;

Or. en

Amendement 89

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 2 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 nonies. est d'avis que les données biométriques, compte tenu de leur nature spécifique et extrêmement sensible ainsi que de l'usage abusif qu'il est possible d'en faire, devraient figurer dans la catégorie la plus élevée de l'échelle des risques proposée par la Commission; est fermement convaincu qu'il convient de prévoir, pour l'utilisation des données biométriques, des garanties spécifiques, telles que le consentement éclairé explicite de leur propriétaire, ainsi qu'un accès à des recours effectifs en cas d'usage abusif desdites données;

Or. en

Amendement 90

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Sous-titre 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

rappelle que l'Union est fondée sur les valeurs définies à l'article 2 du traité sur l'Union européenne et sur le respect du principe de précaution énoncé à l'article 191, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 91

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Sous-titre 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

déclare qu'il faut sans arrêt se poser la question de l'utilité sociale et environnementale de chaque technologie développée; affirme qu'il incombe aux députés, en tant que représentants élus, de s'interroger sur les bénéfices pour la société de toute nouveauté technologique potentielle;

Or. en

Amendement 92

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société ***fondée*** sur les données, ***réglementée par l'Union européenne*** et ***centrée*** sur l'humain, ***fondée sur la confiance et*** les valeurs de respect de la vie privée, de transparence et ***de*** droits fondamentaux;

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société ***et une économie fondées*** sur les données et ***centrées*** sur l'humain, ***s'appuyant sur*** les valeurs ***de l'Union*** de respect de la vie privée, de transparence et ***de respect des droits et libertés*** fondamentaux ***et, de ce fait, basées sur la confiance et sur les intérêts des entreprises et des citoyens européens, conformément à la protection des données, au droit de la concurrence et aux droits de propriété intellectuelle;***

Or. en

Amendement 93

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société fondée sur les données, réglementée par *l'Union européenne* et centrée sur *l'humain*, fondée sur la confiance et les valeurs de respect de la vie privée, de transparence et de droits fondamentaux;

Amendement

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société fondée sur les données, *l'information, et l'analyse objective de ces données*, réglementée par *les États membres sur la base d'une coopération* et centrée sur *la liberté des individus*, fondée sur la confiance et les valeurs de respect de la vie privée, de transparence et de droits fondamentaux;

Or. fr

Amendement 94

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société fondée sur les données, réglementée par l'Union européenne et centrée sur l'humain, fondée sur la confiance et les valeurs de respect de la vie privée, de transparence et de droits fondamentaux;

Amendement

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société fondée sur les données, réglementée par l'Union européenne et centrée sur l'humain, fondée sur la confiance et les valeurs de respect de la vie privée, de transparence et de droits fondamentaux, *qui défend d'abord l'intérêt personnel sans pour autant négliger le bien commun*;

Or. en

Amendement 95

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société ***fondée sur les données, réglementée par l'Union européenne et*** centrée sur l'humain, fondée sur la confiance et les valeurs de respect de la vie privée, de transparence et de droits fondamentaux;

Amendement

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une ***gouvernance à l'échelle de l'Union pour une économie des données prenant place dans une*** société centrée sur l'humain, fondée sur la confiance et les valeurs de respect de la vie privée, de transparence, ***d'accessibilité*** et de droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 96

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société fondée sur les données, réglementée par l'Union européenne et centrée sur l'humain, fondée sur la confiance et les valeurs de respect de la vie privée, de transparence et de droits fondamentaux;

Amendement

3. estime que l'objectif de l'Union doit être une société fondée sur les données, réglementée par l'Union européenne et centrée sur l'humain, fondée sur la confiance et les valeurs de respect de la vie privée, de transparence et de droits fondamentaux, ***dont les droits du travail;***

Or. en

Amendement 97

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. *souligne que les biais inhérents aux séries de données sous-jacentes ont tendance à se renforcer progressivement et ainsi à perpétuer et amplifier les discriminations existantes, en particulier pour les personnes appartenant à des groupes ethniques minoritaires ou à des communautés racialisées; considère qu'un tel effet est inacceptable, notamment dans le domaine de l'application de la loi et au regard de l'article 2 des traités;*

Or. en

Amendement 98

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković, Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

**Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. *souligne que, malgré le degré de protection élevée fournie par le RGPD, les citoyens souffrent du manque de normes et d'outils techniques adaptés leur permettant le simple exercice de leurs droits; rappelle qu'il convient de soutenir les citoyens dans l'exercice des droits accordés par ledit règlement en ce qui concerne l'utilisation des données qu'ils génèrent;*

Or. en

Amendement 99

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. *fait remarquer que l'économie des données et le marché des infrastructures en nuage sont actuellement dominés par un nombre restreint d'acteurs non européens, qui décident, dans la pratique, des règles qui s'y appliquent; souligne que cette situation fait douter du respect des règles de l'Union en matière de protection des données, de pratiques commerciales, de sécurité et de contrôle des utilisateurs sur les données stratégiques;*

Or. en

Amendement 100

Eva Maydell, Edina Tóth, Salvatore De Meo, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. *estime qu'il ne devrait pas être nécessaire de créer des distorsions de marché dans l'Union afin de réaliser les objectifs de la stratégie en matière de données; souligne que la future législation doit être conçue pour encourager le développement technologique, l'innovation, l'accessibilité des données, l'interopérabilité et la portabilité des données;*

Or. en

Amendement 101

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. *affirme qu'il faut éviter que des biais culturels ou sexistes se retrouvent accidentellement dans les algorithmes, les systèmes d'IA et les applications, et demande que les équipes de développeurs et d'ingénieurs travaillent en collaboration avec les représentants des principaux groupes sociaux;*

Or. en

Amendement 102

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. *souligne l'importance de la notion de responsabilité de l'individu lors de la communication de données, qu'elles soient personnelles ou publiques;*

Or. fr

Amendement 103

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. *affirme qu'il convient d'atteindre un niveau élevé d'habileté numérique global, grâce notamment à des formations*

sur les moyens de collecter, traiter, partager et analyser les données conformément au RGPD et aux autres exigences s'appliquant en la matière; encourage la promotion de programmes éducatifs visant à inculquer les connaissances universelles de base en matière de statistiques et d'économétrie, ainsi que d'initiatives de sensibilisation aux caractéristiques sociétales, juridiques et éthiques des sociétés fondées sur les données, en particulier en ce qui concerne l'IA;

Or. en

Amendement 104

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. estime que certaines technologies doivent être surveillées avec soin et encadrées juridiquement tandis que d'autres, même avec un système clair de freins et de contrepoids, ont un effet nuisible sur la société, en particulier aux mains d'un régime autoritaire; invite à toujours réfléchir à l'aspect éthique de l'IA avant de développer une nouvelle technologie;

Or. en

Amendement 105

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate qu'une société des données bien construite **profite** à tous, **donne** aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et **ne conduit pas à des inégalités** ou à des lacunes numériques;

Amendement

4. constate qu'une société des données bien construite **peut profiter** à tous, **donner** aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et **conduire à l'égalité** ou à la **correction** des lacunes numériques; **souligne avec insistance sur le fait que, pour atteindre ce but, l'Union doit produire un cadre européen juridique et responsabilisant fondé sur les droits de l'homme et incluant, par conséquent, les droits du travail et les droits syndicaux ainsi que des règles éthiques; insiste pour maintenir et renforcer la protection des travailleurs, empêcher une surveillance disproportionnée et injustifiée au travail, interdire les traitements discriminatoires sur la base d'algorithmes biaisés, et prévenir les abus en matière de protection des données et de la vie privée, en assurant le respect et en allant au-delà du RGPD, et en protégeant leur vie privée;**

Or. en

Amendement 106

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et **ne conduit pas à des inégalités** ou à des lacunes numériques;

Amendement

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et **peut réduire les inégalités et les lacunes numériques existantes sans en créer de nouvelles; souligne, dans ce contexte, les besoins particuliers des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes moins favorisées et**

les réfugiés, entre autres;

Or. en

Amendement 107

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et ne conduit pas à des inégalités ou à des lacunes numériques;

Amendement

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail, ***protège le rôle et les besoins des PME par rapport aux grandes multinationales, soutient fermement les communautés locales*** et ne conduit pas à des inégalités ou à des lacunes numériques;

Or. en

Amendement 108

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et ne conduit pas à des inégalités ou à des lacunes numériques;

Amendement

4. constate qu'une société des données bien construite, ***qui écarte toutes possibilités de surveillance de masse,*** profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et ne conduit pas à des ***restrictions de libertés, des*** inégalités ou à des lacunes numériques;

Or. fr

Amendement 109

Eva Maydell, Salvatore De Meo, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skyttdal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau *de leurs* conditions de travail et ne conduit pas à des inégalités ou à des lacunes numériques;

Amendement

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs, *aux start-ups et aux PME* les moyens d'agir, *créé des emplois de qualité et encourage la croissance économique et l'innovation*, au lieu d'abaisser le niveau *des* conditions de travail et ne conduit pas à des inégalités ou à des lacunes numériques;

Or. en

Amendement 110

Patrizia Toia, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques, Miapetra Kumpula-Natri

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et ne conduit pas à des inégalités ou à des lacunes numériques;

Amendement

4. constate qu'une société des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs les moyens d'agir au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail, *cherche à améliorer la qualité de vie des citoyens* et ne conduit pas à des inégalités ou à des lacunes numériques;

Or. en

Amendement 111

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoș Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate qu'une société **des données bien construite profite à tous, donne aux travailleurs** les moyens d'agir **au lieu d'abaisser le niveau de leurs conditions de travail et ne conduit pas à des** inégalités ou **à des** lacunes numériques;

Amendement

4. constate qu'une société **fondée sur les données du 21^e siècle devrait être conçue de façon à profiter à tout le monde, à donner** les moyens d'agir **aux citoyens, aux consommateurs, aux travailleurs, aux entrepreneurs et aux chercheurs, et à prévenir les** inégalités ou **les** lacunes numériques;

Or. en

Amendement 112
Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs;

Amendement

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs; **constate que les données sont de plus en plus prisées par le marché et ses observateurs; rappelle, par exemple, que le McKinsey Global Institute, dans un rapport consacré aux mégadonnées, estimait à 250 milliards d'euros le potentiel des mégadonnées conservées dans les administrations publiques en Europe; rappelle également que, selon le Boston Consulting Group, les données à caractère personnel collectées auprès des consommateurs européens auraient valu**

*315 milliards d'euros en 2011 et
pourraient, à l'avenir, valoir l'équivalent
de 8 % du PIB européen à compter
de 2020;*

Or. en

Amendement 113

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

**Proposition de résolution
Paragraphe 5**

Proposition de résolution

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs;

Amendement

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, **du partage**, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide, **ouverte, compétitive** et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs; **juge crucial de garantir la cohérence juridique des futures propositions en matière de données avec les règles internationales et la législation en vigueur dans ce domaine;**

Or. en

Amendement 114

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skyttedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

**Proposition de résolution
Paragraphe 5**

Proposition de résolution

Amendement

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs;

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs ***et respectant pleinement le principe de la neutralité technologique;***

Or. en

Amendement 115

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de ***croissance*** et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que ***cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs;***

Amendement

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de ***débouchés commerciaux*** et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que ***ces débouchés ne peuvent être garantis qu'en assurant des conditions de concurrence équitables, un accès équitable au marché pour les acteurs de toutes tailles, et des marchés compétitifs;***

Or. en

Amendement 116

Miapetra Kumpula-Natri

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs;

Amendement

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables, **à l'interopérabilité** et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs;

Or. en

Amendement 117

Ivo Hristov

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs;

Amendement

5. souligne que l'augmentation du volume, du développement, du stockage et du traitement des données industrielles et publiques dans l'Union est une source de croissance **durable** et d'innovation qu'il convient d'exploiter; estime que cette croissance peut être renforcée grâce à des conditions de concurrence équitables et à une économie de marché solide et équitable, caractérisée par une multiplicité d'acteurs;

Or. en

Amendement 118

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. souligne que, conformément au principe de limitation de la finalité prévu dans le RGPD, le partage des données est limité aux données à caractère non personnel, comme les données commerciales ou industrielles, ou aux données à caractère personnel anonymisées efficacement et sûrement, dont les ensembles de données mixtes;

Or. en

Amendement 119

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler, Salvatore De Meo

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. souligne le rôle des start-ups et des PME européennes dans la création d'emplois et la croissance économique, ainsi que les déséquilibres actuels entre l'offre et la demande en matière d'accès aux données;

Or. en

Amendement 120

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoș Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la

durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union;

durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union, *et y contribuer autant que possible; demande instamment de prendre les mesures qui s'imposent pour réduire l'empreinte environnementale et les émissions de gaz à effet de serre du secteur des TIC, sur la base d'analyses d'impact détaillées, en limitant, par exemple, l'obsolescence programmée et en améliorant l'efficacité énergétique des centres de données; fait remarquer que la stratégie de l'Union en matière de données doit également être conforme aux objectifs de la stratégie pour l'industrie et les PME, afin de permettre à nos industries d'être à l'avant-garde de la transformation numérique et de prendre pleinement part à la compétition mondiale;*

Or. en

Amendement 121
Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union;

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union; *constate que la capacité de traiter et de faire une meilleure utilisation des données présente un potentiel intéressant de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des secteurs; avertit, toutefois, que la croissance exponentielle du volume de données et leur traitement doivent être maîtrisés pour éviter d'accroître sensiblement l'empreinte carbone des TIC;*

Or. en

Amendement 122

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union;

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union, ***y compris la neutralité climatique d'ici à 2050; rappelle l'objectif de 60 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030;***

Or. en

Amendement 123

Eva Maydell, Edina Tóth, Salvatore De Meo, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Tomas Tobé, Angelika Niebler

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union;

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir ***la croissance économique, l'innovation,*** la durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union, ***ainsi que la relance résiliente de l'économie européenne;***

Or. en

Amendement 124

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit **soutenir** la durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union;

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit **placer** la durabilité **en son centre et permettre de réaliser** le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union;

Or. en

Amendement 125
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit **soutenir** la durabilité, le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union;

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit **contribuer à** la durabilité, **et permettre de réaliser** le pacte vert et les objectifs climatiques de l'Union;

Or. en

Amendement 126
Patrizia Toia, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Ivo Hristov,
Nicolás González Casares, Eva Kaili, Maria-Manuel Leitão-Marques,
Miapetra Kumpula-Natri

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la durabilité, le pacte vert **et** les objectifs climatiques de l'Union;

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir la durabilité, le pacte vert, les objectifs climatiques de l'Union **et l'inclusion sociale**;

Amendement 127

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

**Proposition de résolution
Paragraphe 6**

Proposition de résolution

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir ***la durabilité, le pacte vert et*** les objectifs ***climatiques*** de l'Union;

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données doit soutenir les objectifs de ***compétitivité, et une économie saine et durable pour*** l'Union;

Or. fr

Amendement 128

Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

**Proposition de résolution
Paragraphe 6**

Proposition de résolution

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données ***doit soutenir la durabilité, le pacte vert et les objectifs*** ***climatiques de l'Union***;

Amendement

6. souligne que la stratégie de l'Union en matière de données ***devrait aller de pair avec la double transition***;

Or. en

Amendement 129

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skyttedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. exhorte la Commission à effectuer une évaluation préalable approfondie et à dresser l'inventaire des dispositions législatives existantes en matière de partage de données; l'invite à déterminer si des ajustements ou des obligations supplémentaires sont nécessaires afin de porter l'économie européenne des données, de garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs concernés, et d'éviter les doubles emplois entre les dispositions existantes et nouvelles de la stratégie européenne en matière de données;

Or. en

Amendement 130
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande à la Commission et aux États membres d'accompagner chaque effort pour élaborer la stratégie en matière des données d'un effort de communication supplémentaire afin de mieux faire connaître ses avantages, comme l'interconnexion des données pour l'économie; recommande que ces campagnes visent en priorité les PME et les start-ups;

Or. en

Amendement 131
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. *souligne que, compte tenu de l'augmentation de l'empreinte carbone résultant de la collecte, du stockage et du partage des données, l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie des infrastructures de données doit être radicalement améliorée pour parvenir, le plus tôt possible, à la neutralité climatique du secteur numérique;*

Or. en

Amendement 132

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. *soutient la stratégie 2020-2024 du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), fondée sur trois piliers: prospective, action et solidarité^{1 bis};*

^{1 bis} <https://edps.europa.eu/edps-strategy-2020-2024/fr/>

Or. en

Amendement 133

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. *demande à la Commission de clarifier les finalités «bien public» et*

«intérêt public» pour l'utilisation des données;

Or. en

Amendement 134

Eva Maydell, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen, Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution

Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. note que les entreprises européennes actives dans certains pays tiers sont de plus en plus confrontées à des obstacles injustifiés et à des restrictions liées au numérique; félicite la Commission de sa volonté de régler la question des obstacles injustifiés qui gênent la circulation mondiale de données, dans les négociations bilatérales et les enceintes internationales, dont l'OMC, ainsi que dans la politique commerciale de l'Union;

Or. en

Amendement 135

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant **la transparence**, l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des

industrielles et publiques;

données industrielles et publiques; *soutient également l'invention d'un concept de données d'intérêt général dans le prochain cadre, notamment pour les données privées dont la divulgation est justifiée à des fins de recherche publique (production et consommation énergétiques, biodiversité, climat, etc.), conformément aux travaux du Forum sur la gouvernance de l'internet^{1 bis};*

1 bis

<https://www.intgovforum.org/multilingual/content/igf-2019-ws-191-public-interest-data-where-are-we-to-do-what>

Or. en

Amendement 136

Eva Maydell, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skyttedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et publiques;

Amendement

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et publiques; ***souligne que le principe de portabilité des données devrait tenir compte des différences dans les pratiques et les infrastructures des fournisseurs de services informatiques, ce qui permettrait aux utilisateurs de profiter de ce droit, quelles que soient ces différences;***

Or. en

Amendement 137

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Ivo Hristov

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et publiques;

Amendement

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et publiques; **demande instamment que le cadre de gouvernance tienne compte du principe des «données pour le bien public» tout en continuant à protéger les droits des citoyens de l'Union;**

Or. en

Amendement 138

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoș Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès **et** la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et publiques;

Amendement

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données, **soumis au droit de l'Union et** couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès, la portabilité **et la sécurité** des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et publiques, **tant au niveau transsectoriel que sectoriel;**

Or. en

Amendement 139

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et **publiques**;

Amendement

7. soutient la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et **des données du secteur public à caractère non personnel ou anonymisées de manière sûre**;

Or. en

Amendement 140

Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. **soutient** la création d'un cadre de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et publiques;

Amendement

7. **encourage** la création d'un cadre **simple** de gouvernance des espaces européens communs des données couvrant l'interopérabilité, le partage **volontaire**, l'accès et la portabilité des données, afin d'améliorer le flux et la réutilisation des données industrielles et publiques;

Or. en

Amendement 141

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne que la mise en place des espaces européens des données devrait viser en priorité les secteurs économiques essentiels, le secteur public et les autres domaines d'intérêt public, et invite la Commission à évaluer l'ajout d'espaces de données supplémentaires à l'avenir; estime que les espaces européens des données devraient servir d'exemple pour la transparence et le bon équilibre entre tous les intérêts en jeu;

Or. en

Amendement 142

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne qu'un cadre réglementaire ambitieux peut stimuler l'innovation dans le secteur de l'IA en définissant des limites et des normes claires, en particulier pour les PME; affirme également que la défense des droits fondamentaux ne peut être qualifiée de réglementation excessive;

Or. en

Amendement 143

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *souligne que le RGPD doit être clarifié pour permettre aux entreprises de bénéficier de la sécurité juridique et d'exploiter pleinement le potentiel de l'économie des données; encourage les États membres à travailler ensemble pour mieux harmoniser leurs stratégies nationales en matière de données;*

Or. en

Amendement 144

Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *insiste sur l'importance de mettre en place une stratégie principale de gestion des données au niveau de l'Union, afin de garantir l'uniformité, l'exactitude, la bonne gestion, la cohérence sémantique et l'imputabilité des données partagées par les États membres;*

Or. en

Amendement 145

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. *attire l'attention sur la spécificité du secteur de la santé; convient avec la Commission que les citoyens devraient bénéficier d'un accès sécurisé à un dossier médical électronique complet et*

qu'ils devraient conserver le contrôle de leurs données à caractère personnel concernant la santé, pouvoir les partager en toute sécurité avec des tiers autorisés et être protégés de tout accès non autorisé, conformément à la législation en matière de protection des données; affirme, en outre, que les données devraient être stockées sur des serveurs locaux sécurisés et traitées par des organismes indépendants;

Or. en

Amendement 146

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 quater. insiste sur le fait que les compagnies d'assurances ou tout autre prestataire de services ne devraient pas pouvoir utiliser les données des applications de santé en ligne aux fins d'adapter leur tarif, car cela irait à l'encontre du droit fondamental d'accès aux soins de santé^{1 bis};

1 bis

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0105_FR.html

Or. en

Amendement 147

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 quinquies. rappelle que, conformément au RGPD, de nombreuses autorités nationales de protection des données recommandent de ne confier les services d'hébergement et de gestion des données dans le secteur de la santé qu'aux entités relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 148

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 7 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 sexies. rappelle que le CEPD, lors de l'enquête qu'il a menée, à sa propre initiative, sur l'utilisation par les institutions de l'Union des services et des produits de Microsoft, a notamment souligné que la discrétion dont bénéficiait Microsoft lui donnait largement le droit d'agir comme un responsable du traitement des données; est d'avis que, puisque les institutions de l'Union sont des services publics, elles devraient s'efforcer d'exercer cette responsabilité;

Or. en

Amendement 149

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković,
Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données décentralisé;

Amendement

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données décentralisé; ***estime que l'Union devrait être capable de fournir, indépendamment et correctement, des services en nuage et faciliter l'émergence d'un écosystème décentralisé et interopérable de gouvernance des données permettant une exploitation efficace des infrastructures locales, comme dans le traitement des données à la périphérie; encourage l'adoption de technologies numériques décentralisées comme les chaînes de blocs, qui permettent aux personnes physiques et aux organisations de gérer les flux de données en prenant elles-mêmes les décisions;***

Or. en

Amendement 150

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. ***insiste pour que*** le modèle de gouvernance des données ***soit fondé sur un environnement*** d'exploitation des données ***décentralisé;***

Amendement

8. ***demande à la Commission de réfléchir consciencieusement au moyen de construire*** le modèle de gouvernance des données; ***note que les environnements d'exploitation des données centralisés et décentralisés comportent tous deux des avantages et des risques; reconnaît que le modèle décentralisé offre plus de garanties en ce qui concerne le respect de la vie privée et la minimisation des données, car les serveurs centraux stockent moins de données; insiste pour que l'évaluation tienne dûment compte de la cybersécurité;***

Amendement 151

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Salvatore De Meo, Angelika Niebler, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données décentralisé;

Amendement

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données décentralisé ***et accessible à tous les acteurs du marché, tant commerciaux que non commerciaux, y compris les start-ups et les PME, ce qui permettrait de créer un écosystème où il serait possible d'accéder aux données et de les utiliser dans un environnement fiable et sûr; insiste pour que les normes en matière de cybersécurité soient élaborées en collaboration avec l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) et le Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité;***

Amendement 152

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données

Amendement

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données

décentralisé;

décentralisé, *qui tire profit d'une politique ouverte en matière de données ainsi que des possibilités de collaboration avec des groupements régionaux de PME, d'instituts de recherche, d'administrations publiques et d'organisations de la société civile;*

Or. en

Amendement 153

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données décentralisé;

Amendement

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données décentralisé; *recommande, en outre, d'utiliser le plus possible des logiciels libres dans toutes les administrations publiques de l'Union;*

Or. en

Amendement 154

Miapetra Kumpula-Natri

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données décentralisé;

Amendement

8. insiste pour que le modèle de gouvernance des données soit fondé sur un environnement d'exploitation des données décentralisé; *soutient la création et l'émergence d'écosystèmes de données interopérables tout en s'orientant vers le traitement des données à la périphérie;*

Amendement 155

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković, Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. considère que les services de gestion des données et les architectures de données conçues pour stocker, utiliser, réutiliser et organiser les données sont des éléments essentiels de la chaîne de valeur de l'économie numérique européenne; souligne que les coûts liés à l'accès et au stockage des données déterminent la rapidité, la portée et l'ampleur de l'adoption des infrastructures et des produits numériques, en particulier pour les PME et les start-ups;

Amendement 156

Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. demande **la création d'un organisme dirigé par la Commission qui établirait** des lignes directrices communes à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises **soient représentés de manière adéquate dans** la gouvernance des espaces de données;

9. demande **à la Commission d'établir** des lignes directrices communes à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données **et d'évaluer consciencieusement s'il est nécessaire de créer un organisme dirigé par la Commission pour s'en charger, ledit organisme devant travailler en étroite collaboration avec les organismes chargés de l'IA, en ayant recours aux ressources en personnel existantes;** demande **à la Commission de**

communiquer régulièrement avec toutes les parties prenantes, telles que les citoyens, la société civile et les entreprises, afin d'améliorer la gouvernance des espaces de données;

Or. en

Amendement 157

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution **Paragraphe 9**

Proposition de résolution

9. demande **la création d'un** organisme dirigé par la Commission qui établirait des **lignes directrices communes** à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises soient représentés de manière adéquate dans la gouvernance des espaces de données;

Amendement

9. demande **un** organisme dirigé par la Commission **ou une direction générale (DG)** qui établirait des **règlements communs** à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises soient représentés de manière adéquate dans la gouvernance des espaces de données; **s'oppose, conformément au rapport d'octobre de la Cour des comptes européenne^{1 bis}, à la création d'une nouvelle agence; recommande aux DG actuelles de renforcer leur coopération avec le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD);**

1 bis

<https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/NewsItem.aspx?nid=14564>

Or. en

Amendement 158

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande la création d'un **organisme** dirigé par la Commission qui **établirait** des lignes directrices communes à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises soient représentés de manière adéquate dans la gouvernance des espaces de données;

Amendement

9. demande la création d'un **groupe d'experts à haut niveau** dirigé par la Commission qui **contribuerait à l'élaboration** des lignes directrices communes à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile, **les administrations** et les entreprises soient représentés de manière adéquate dans la gouvernance des espaces de données; **souligne l'importance de la coordination de toutes les autorités de réglementation concernées par l'économie des données;**

Or. en

Amendement 159
Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande la création d'un organisme dirigé par la Commission qui établirait des lignes directrices communes à l'échelle de l'Union sur **la** gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises soient représentés de manière adéquate dans la gouvernance des espaces de données;

Amendement

9. demande la création d'un organisme dirigé par la Commission **et composé des représentants des autorités des États membres, des agences européennes concernées et des autres organismes, tels que le comité européen de la protection des données, l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) et l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)**, qui établirait des lignes directrices communes à l'échelle de l'Union sur **une simple** gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises soient représentés de manière adéquate dans la gouvernance des espaces de données;

Amendement 160

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande **la création d'un organisme dirigé par la Commission qui établirait** des lignes directrices communes à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises **soient représentés de manière adéquate dans** la gouvernance des espaces de données;

Amendement

9. demande **à la Commission d'établir** des lignes directrices communes à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données **et d'évaluer consciencieusement s'il est nécessaire de créer un organisme dirigé par la Commission pour s'en charger, en ayant recours aux ressources en personnel existantes**; demande **à la Commission de communiquer régulièrement avec toutes les parties prenantes, telles que les citoyens, la société civile et les entreprises, afin d'améliorer** la gouvernance des espaces de données;

Amendement 161

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. demande la création d'un organisme dirigé par la Commission qui établirait des **lignes directrices communes** à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises soient représentés de manière adéquate dans la gouvernance des espaces de données;

Amendement

9. demande la création d'un organisme dirigé par la Commission qui établirait des **principes communs** à l'échelle de l'Union sur la gouvernance des données; demande que les citoyens, la société civile et les entreprises soient représentés de manière adéquate dans la gouvernance des espaces de données;

Amendement 162

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite instamment la Commission à créer des espaces de données sectoriels interopérables qui suivent des lignes directrices communes afin d'éviter de créer des cloisonnements et d'entraver des innovations transsectorielles;

Amendement

10. invite instamment la Commission à créer des espaces de données sectoriels interopérables qui suivent des lignes directrices communes afin d'éviter de créer des cloisonnements et d'entraver des innovations transsectorielles; ***souligne que la gestion des espaces de données sectoriels devrait, pour garantir la sécurité juridique, compléter les obligations et les procédures prévues par la législation sectorielle existante, ou s'y conformer;***

Amendement 163

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite instamment la Commission à créer des espaces de données sectoriels interopérables qui suivent des lignes directrices communes afin d'éviter de créer des cloisonnements ***et*** d'entraver des innovations transsectorielles;

Amendement

10. invite instamment la Commission ***et les États membres*** à créer des espaces de données sectoriels interopérables qui suivent des lignes directrices communes ***et des protocoles en matière d'échange de données***, afin d'éviter de créer des cloisonnements ***susceptibles*** d'entraver des innovations transsectorielles;

Amendement 164
Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite instamment la Commission à créer des espaces de données sectoriels interopérables qui suivent des lignes directrices communes afin d'éviter de créer des cloisonnements et d'entraver des innovations transsectorielles;

Amendement

10. invite instamment la Commission à créer des espaces de données sectoriels interopérables qui suivent des lignes directrices **et des prescriptions légales** communes afin d'éviter de créer des cloisonnements et d'entraver des innovations transsectorielles;

Amendement 165
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite instamment la Commission à créer des espaces de données sectoriels interopérables qui suivent des **lignes directrices communes** afin d'éviter de créer des cloisonnements et d'entraver des innovations transsectorielles;

Amendement

10. invite instamment la Commission à créer des espaces de données sectoriels interopérables qui suivent des **principes communs** afin d'éviter de créer des cloisonnements et d'entraver des innovations transsectorielles;

Amendement 166
Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. affirme avec insistance que les espaces de données devraient être régis par des règles collaboratives, transparentes et non discriminatoires, et que tous les acteurs devraient pouvoir y accéder; invite la Commission à renforcer son action en faveur d'une gestion des données, depuis l'accès jusqu'à la réutilisation, ouverte, explicable et inclusive, et qui s'abstient efficacement de reproduire les biais;

Or. en

Amendement 167

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. soutient l'avis de la commission de la culture et de l'éducation, qui appelle de ses vœux la mise en place d'un espace européen commun des données sur le patrimoine culturel, et convient avec elle que la numérisation du patrimoine culturel pourrait être utile et bénéfique à divers égards, notamment pour le tourisme^{1 bis};

1 bis

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CULT-PA-652540_FR.pdf

Or. en

Amendement 168

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes communes et construire des interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations;

Amendement

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes communes et construire des interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations, ***les nouveaux modèles d'entreprise et les nouveaux outils de traitement de gestion des données; juge essentiel d'éviter tout risque d'accès non autorisé par des tiers aux espaces de données et de créer des outils pour prévenir toute mauvaise conduite potentielle;***

Or. en

Amendement 169

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes communes et construire des interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues, et à ***envisager l'utilisation d'espaces*** d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations;

Amendement

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes communes ***induites par le marché*** et construire des interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues ***ainsi qu'un solide système d'authentification,*** et à ***utiliser des espaces*** d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations; ***prie la Commission de***

proposer des orientations concernant les procédures d'utilisation des données afin de renforcer la sécurité juridique pour les acteurs privés et publics de toutes tailles;

Or. en

Amendement 170

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes communes *et* construire des interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations;

Amendement

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes communes, *notamment en matière de pseudonymisation et d'anonymisation des données afin d'assurer un degré élevé de protection des données*, pour construire des interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus, *clairement spécifiés et limités dans le temps* pour tester les innovations;

Or. en

Amendement 171

Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj, Christophe Grudler

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes communes et construire des interfaces de programmation

Amendement

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes communes et construire des interfaces de programmation

d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations;

d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations, *l'automatisation ainsi que les plateformes de traitement et d'analyse de données;*

Or. en

Amendement 172

Miapetra Kumpula-Natri

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, *créer* des normes communes et construire des interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations;

Amendement

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, *adopter* des normes communes et construire des interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations, *tant dans le secteur public que dans le secteur privé;*

Or. en

Amendement 173

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes *communes* et construire des interfaces de programmation

Amendement

11. encourage la Commission à utiliser les espaces de données pour renforcer la confiance, créer des normes *et des règlements communs* et construire des

d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations;

interfaces de programmation d'applications (API) bien conçues, et à envisager l'utilisation d'espaces d'expérimentation des données préalablement convenus pour tester les innovations;

Or. en

Amendement 174
Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. estime que la création d'API bien conçues permettrait de profiter au mieux de l'accès aux données ainsi que de l'interopérabilité dans les espaces de données, tout en assurant l'interopérabilité automatique et en temps réel entre les divers services; invite, par conséquent, la Commission à promouvoir les API bien conçues comme des solutions technologiques d'avenir, qui renforcent également le droit des personnes physiques à la portabilité des données prévu à l'article 20 du RGPD;

Or. en

Amendement 175
Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. estime qu'il faut encourager une culture du partenariat en matière de partage de données entre le secteur public et le secteur privé ainsi que prévoir des

mesures incitatives, afin de tirer pleinement profit des partenariats de données;

Or. en

Amendement 176

Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj, Christophe Grudler

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. encourage la Commission à appliquer le principe «API d'abord» à tous les systèmes informatiques du secteur public des États membres, ce qui les rendra plus interopérables;

Or. en

Amendement 177

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. ***prend acte de la nécessité d'aider*** les acteurs des secteurs privé et public à ***identifier les*** données qu'ils possèdent ***et à répertorier et à accroître*** la réparabilité des données pour alimenter les espaces de données; invite la Commission à ***financer*** des initiatives visant à améliorer la réparabilité des métadonnées au sein des espaces de données;

12. ***note que les orientations et les cadres prévus par la stratégie européenne en matière des données devraient garantir que*** les acteurs des secteurs privé et public ***peuvent tous tirer profit des*** données qu'ils ***génèrent et possèdent, ce qui permettrait d'accroître et de motiver*** la réparabilité des données pour alimenter les espaces de données; invite la Commission à ***envisager*** des initiatives visant à améliorer la réparabilité des métadonnées au sein des espaces de données;

Amendement 178

Eva Maydell, Edina Tóth, Salvatore De Meo, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. prend acte de la nécessité d'aider les acteurs des secteurs privé et public à identifier les données qu'ils possèdent et à répertorier et à accroître la repérabilité des données pour alimenter les espaces de données; invite la Commission à financer des initiatives visant à améliorer la repérabilité des métadonnées au sein des espaces de données;

Amendement

12. prend acte de la nécessité d'aider les acteurs des secteurs privé et public, ***en particulier les PME et les start-ups***, à identifier les données qu'ils possèdent et à répertorier et à accroître la repérabilité des données pour alimenter les espaces de données ***ainsi que pour simplifier les procédures de nettoyage des données***; invite la Commission à financer des initiatives visant à améliorer la repérabilité des métadonnées au sein des espaces de données;

Amendement 179

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

12 bis. souligne qu'il faut disposer d'ensembles de données fondés sur les taxinomies généralement admises au niveau de l'Union afin de faciliter l'accessibilité, la fiabilité et, finalement, l'utilisation des données;

Amendement

Amendement 180

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. se félicite des projets de la Commission en matière d'étiquetage et de certification des intermédiaires pour la création d'écosystèmes et de marchés de données interopérables;

Amendement

13. ***rappelle le rôle structurel essentiel que joueront les intermédiaires en matière de données pour mettre les données en commun et organiser leurs flux;*** se félicite des projets de la Commission en matière d'étiquetage et de certification des intermédiaires pour la création d'écosystèmes et de marchés de données interopérables ***et non discriminatoires, ouverts à tous et, en particulier, aux secteurs qui n'entrent pas dans le champ d'application des espaces communs de données;***

Or. en

Amendement 181

Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. se félicite des projets de la Commission en matière d'étiquetage et de certification des intermédiaires pour la création d'écosystèmes et de marchés de données interopérables;

Amendement

13. se félicite des projets de la Commission en matière d'étiquetage et de certification des intermédiaires pour la création d'écosystèmes et de marchés de données interopérables; ***demande à la Commission de garantir l'interopérabilité en mettant au point des critères minimaux d'interopérabilité entre les intermédiaires en matière de données, qui définissent la direction générale du réseau interopérable de services de partage de données;***

Amendement 182

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. se félicite des projets de la Commission en matière d'étiquetage et de certification des intermédiaires pour la création d'écosystèmes et de marchés de données interopérables;

Amendement

13. se félicite des projets de la Commission en matière d'étiquetage et de certification des intermédiaires pour la création d'écosystèmes et de marchés de données interopérables; ***exhorte la Commission à travailler de concert avec les organisations européennes et internationales de normalisation afin de repérer et de corriger les failles dans la normalisation des données;***

Amendement 183

**Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec,
Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Isabel Wiseler-Lima, Tomas Tobé,
Angelika Niebler, Henna Virkkunen, Gheorghe Falcă**

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. se félicite des projets de la Commission en matière d'étiquetage et de certification des intermédiaires pour la création d'écosystèmes ***et de marchés*** de données interopérables;

Amendement

13. se félicite des projets de la Commission en matière d'étiquetage et de certification des intermédiaires pour la création d'écosystèmes de données interopérables;

Amendement 184

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel; invite la Commission à *envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de* donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires;

Amendement

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; *estime que le RGPD devrait s'appliquer aux ensembles de données mixtes, qui combinent données à caractère personnel et données à caractère non personnel;* invite instamment la Commission à définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel; invite la Commission à donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires; *demande à la Commission de s'intéresser au partage des données à caractère non personnel possédées par le secteur privé avec les ONG, notamment les associations de consommateurs, afin d'améliorer les essais de produits, par exemple; rappelle que les organisations poursuivant des objectifs d'intérêt public devraient avoir accès aux données à caractère non personnel pour renforcer leurs actions;*

Or. en

Amendement 185

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel **des** données industrielles; invite instamment la Commission à définir des orientations et **des** pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, ***tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel***; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires;

Amendement

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel ***et les données à caractère non personnel telles que les*** données industrielles, ***sinon au moyen d'une procédure difficile et coûteuse, qui laisse encore actuellement un important volume de données inutilisées***; invite instamment la Commission à définir des orientations ***sur le traitement licite des données et sur les*** pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, ***telles que des critères normalisés garantissant des niveaux suffisants d'anonymisation et d'agrégation, conformément à la législation en matière de protection des données***; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires;

Or. en

Amendement 186

Eva Maydell, Salvatore De Meo, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère

Amendement

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère

personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à *définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel*; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, *afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires*;

personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à *adopter les lignes directrices prévues par le règlement (UE) 2018/1807*; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données *et à donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires*; *attire l'attention sur la différence qui existe entre les intermédiaires en matière de données et les courtiers en données, ces derniers appliquant un modèle d'entreprise de vente des données à but lucratif*; *prie la Commission d'encourager les États membres à vérifier que les courtiers en données appliquent correctement les règles de l'Union en matière de respect de la vie privée, de protection des données et de cybersécurité, et à s'engager à leur fournir les ressources nécessaires pour ce faire, s'il y a lieu*;

Or. en

Amendement 187

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković, Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée

Amendement

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée

pour les données à caractère personnel; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires;

pour les données à caractère personnel; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires; ***insiste sur la nécessité de mettre au point les identités numériques, qui permettront aux personnes physiques de conserver la propriété de leurs données et aideront à créer des normes sûres et fiables en matière d'intermédiation des données;***

Or. en

Amendement 188

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des ***orientations*** et des pratiques ***en matière d'utilisation*** d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par

Amendement

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des ***principes*** et des pratiques ***pour l'utilisation*** d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des

exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires;

intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires ***et proposent une granularité des permissions adaptée; insiste pour que les espaces de données créés par les politiques de l'Union comprennent des garanties et interdisent les utilisations à des fins publicitaires et de profilage;***

Or. en

Amendement 189

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Ivo Hristov

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires;

Amendement

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel; invite la Commission à envisager la création d'un espace de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui stockent des données avec le consentement de leurs propriétaires; ***demande à la Commission des orientations supplémentaires concernant l'application du règlement (UE) 2016/679 aux ensembles de données mixtes, afin de garantir le plein respect de la***

Amendement 190

Miapetra Kumpula-Natri

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel; invite la Commission à envisager la création d'un *espace* de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui *stockent des* données avec le consentement de leurs propriétaires;

Amendement

14. rappelle qu'il n'est pas toujours possible de séparer les données à caractère personnel des données industrielles; invite instamment la Commission à définir des orientations et des pratiques en matière d'utilisation d'ensembles de données mixtes dans des environnements industriels, tout en garantissant des règles en matière de protection de la vie privée pour les données à caractère personnel; invite la Commission à envisager la création d'un *cadre législatif et à formuler une définition claire des espaces* de données à caractère personnel horizontal et transversal, parallèlement à d'autres espaces de données, afin de relever le défi des ensembles de données mixtes et de donner aux citoyens les moyens d'agir, par exemple grâce à des intermédiaires fiables tels que les opérateurs MyData, qui *facilitent les transferts de* données avec le consentement de leurs propriétaires;

Amendement 191

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. rappelle qu'il est essentiel de donner une définition claire de l'«altruisme en matière de données» et de lui imposer des règles précises, notamment en ce qui concerne ses finalités, dont le bien public; insiste sur le fait que les dons de données devraient être subordonnés au consentement éclairé et demeurer révocables;

Or. en

Amendement 192

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

**Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne l'importance d'une réelle gouvernance européenne des données et encourage, à ce titre, la mise en place de mécanismes de contrôles, afin que l'UE et les États membres puissent, à leurs niveaux, décider quels types de données sont échangées;

Or. fr

Amendement 193

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. affirme avec insistance que les consommateurs devraient toujours pouvoir décider qui a accès à leurs

*données à caractère personnel et sous
quelles conditions, même dans le cas
d'une utilisation non commerciale dans
l'intérêt public;*

Or. en

Amendement 194

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Sous-titre 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*estime que l'intégration des données
d'utilisateurs dans les chaînes de
production de l'économie numérique tend
à effacer la frontière entre production et
consommation; souligne que, du fait de
cette activité et des données qu'elle
génère, l'utilisateur d'une application
parvient non seulement à réduire le prix
qu'il doit payer, mais contribue également
à la création de valeur pour d'autres
utilisateurs ou clients situés ailleurs dans
le modèle d'entreprise;*

Or. en

Amendement 195

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Sous-titre 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*est d'avis que, dans l'économie
numérique, les utilisateurs d'application
participent également, en raison de leurs
contributions ascendantes, à la
production et à la distribution de*

l'application; souligne que cette abondance et cette disponibilité, ainsi que l'absence de rémunération de ce qui peut être qualifié de «travail gratuit», permettent à ce type d'activité d'afficher un faible coût marginal, ce qui explique le rendement d'échelle exponentiel propre à l'économie numérique; fait remarquer, en outre, que cette forme de «travail gratuit» effectué par les utilisateurs a permis à de nombreuses entreprises de l'économie numérique d'opérer sans salariés, notamment dans les domaines de la création de contenu et de l'assistance à la clientèle;

Or. en

Amendement 196

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Sous-titre 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

rappelle que les données générées par les activités des utilisateurs, dans une sorte de «collaboration gratuite», sont la matière première dont se nourrit l'économie numérique; souligne que ces données, et notamment les données à caractère personnel, sont véritablement au centre de tous les modèles d'entreprise de cette économie; insiste sur le fait que, dans l'économie numérique, l'activité de l'utilisateur laisse, par défaut, des traces, et qu'elle peut être enregistrée sous forme de données, qu'il s'agisse de données observées, de données soumises par l'utilisateur ou de données déduites;

Or. en

Amendement 197

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skyttedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données B2B, B2G, G2B et G2G de plus en plus important dans tous les secteurs;

Amendement

15. invite instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données B2B, B2G, G2B et G2G de plus en plus important dans tous les secteurs; ***souligne que les données du secteur public existent rarement dans des formats lisibles par machine; encourage la Commission à faciliter, en coordination avec les États membres, le partage d'ensembles de données non sensibles générées par le secteur public, gratuitement, chaque fois que possible, et dans des formats lisibles par machine, et à fournir des orientations pour un modèle commun d'échange de données sensibles et non sensibles, conformément aux dispositions du RGPD;***

Or. en

Amendement 198

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données B2B, B2G, G2B et G2G de plus en plus important dans tous les secteurs;

Amendement

15. invite instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données B2B, B2G, G2B et G2G de plus en plus important dans tous les secteurs; ***soutient l'invention d'un concept de données d'intérêt général dans le***

prochain cadre, notamment pour les données privées dont la divulgation est justifiée à des fins de recherche publique (production et consommation énergétiques, biodiversité, climat, etc.), conformément aux travaux du Forum sur la gouvernance de l'internet;

Or. en

Amendement 199

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données B2B, B2G, G2B et G2G de plus en plus important dans tous les secteurs;

Amendement

15. invite instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données B2B, B2G, G2B et G2G de plus en plus important *et équilibré* dans tous les secteurs, *qui permettrait, entre autres, de clarifier les droits d'utilisation, notamment dans des contextes de marché B2B et B2G, et de consolider le droit des personnes physiques à la portabilité des données, en vertu de l'article 20 du RGPD, en évitant les effets de «verrouillage»;*

Or. en

Amendement 200

Patrizia Toia, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Miapetra Kumpula-Natri, Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. invite instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données B2B, B2G, G2B et G2G de plus en plus important dans tous les secteurs;

15. invite instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données B2B, B2G, G2B et G2G de plus en plus important dans tous les secteurs ***afin de tirer pleinement profit des données industrielles inutilisées, tout en garantissant la cybersécurité; rappelle que, chaque fois que des données à caractère personnel sont concernées, il convient de garantir la protection du consommateur et la confidentialité des données à caractère personnel;***

Or. en

Amendement 201

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skyttedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. rappelle que l'accès compétitif aux données revêt une importance extrême pour le développement de l'intelligence artificielle; souligne que les entreprises et les chercheurs devraient bénéficier d'une plus grande liberté d'utilisation des données, avec moins d'interférence réglementaire, en particulier quand l'application d'IA pour laquelle les données sont utilisées ne présente pas de risques élevés;

Or. en

Amendement 202

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. demande la création, au niveau de l'Union, de mécanismes d'assistance aux entreprises, telles que des centres d'assistance pour le partage des données, afin de leur permettre de résoudre tout problème concernant la sécurité, la confidentialité et la fiabilité des données, et de faciliter ainsi l'échange de données;

Or. en

Amendement 203

Eva Maydell, Pilar del Castillo Vera, Edina Tóth, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'opérer une distinction, au niveau réglementaire, entre l'intelligence artificielle présentant un risque élevé et celle présentant un risque faible, en fonction de la façon dont les données sont utilisées; indique que cette distinction ne doit pas porter sur un secteur dans son entier, car cela pourrait freiner son développement technologique, mais sur une application, ce qui permettrait d'affiner le champ d'application réglementaire et d'éviter les charges administratives inutiles;

Or. en

Amendement 204

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. demande à la Commission d'examiner le concept de «fiducies de données» en tant qu'outil dans le contexte B2C dans le but de permettre aux citoyens de choisir la façon d'utiliser leurs données;

Or. en

Amendement 205

Eva Maydell, Edina Tóth, Angelika Niebler, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skyttedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

Amendement

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données;

16. encourage la Commission **et les États membres** à faciliter les systèmes volontaires de partage des données **au moyen notamment de mesures d'incitation en faveur des entreprises, telles qu'une compensation équitable, un échange de meilleures pratiques, des stimulants fiscaux et des programmes de reconnaissance publique; invite la Commission à envisager des approches collaboratives pour l'échange de données et les accords types de données, afin d'accroître la prévisibilité et la fiabilité; souligne qu'il importe de définir des règles claires en matière de concurrence loyale et d'interdiction du parasitisme dans la future loi sur les données, de protéger les droits de propriété intellectuelle, et de désigner clairement les titulaires des droits et des obligations; précise que les systèmes obligatoires de partage de données sont préventifs, au cas par cas et limités dans le temps et dans leur portée, et qu'ils s'appuient sur des**

règles claires dont le but est d'éviter toute compétition déloyale;

Or. en

Amendement 206

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Csaba Molnár

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données;

Amendement

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données; *invite instamment la Commission à prendre des mesures pour inciter les entreprises à partager leurs données, grâce notamment à un système de récompense (gagnant-gagnant), dans le but de mettre en commun de vastes ensembles de données, que les entreprises européennes, notamment celles qui disposent de moins de données, pourront, sur un pied d'égalité, consulter, stimulant ainsi l'innovation; souligne que les contrats devront définir des obligations et des responsabilités claires pour les agrégateurs de données dans l'évaluation, le stockage, le partage et le traitement des données afin de limiter l'usage abusif de ces données;*

Or. en

Amendement 207

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoș Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires *de partage des données*;

Amendement

16. encourage la Commission à ***renforcer la sécurité juridique du partage de données et à*** faciliter les systèmes volontaires ***ainsi qu'une normalisation accrue des accords contractuels dans ce domaine, au moyen des meilleures pratiques et des modèles existants, afin de dynamiser l'échange de données, en particulier pour les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que les start-ups, en tenant dûment compte des intérêts légitimes des entreprises en matière de secret de fabrique, de données sensibles et de droits de propriété intellectuelle***;

Or. en

Amendement 208

Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données;

Amendement

16. ***souligne qu'au lieu d'imposer un accès obligatoire, le volontariat devrait être la règle qui régit le flux des données d'entreprise***; encourage la Commission ***et les États membres*** à faciliter les systèmes volontaires de partage des données, ***en mettant en avant, par exemple, leurs effets bénéfiques et les meilleures pratiques, ou de créer les incitations appropriées***;

Or. en

Amendement 209

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données;

Amendement

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données ***et à se pencher sur les concepts de «don de données» et d'«altruisme en matière de données» pour définir des systèmes clairs, simples et sûrs permettant aux citoyens volontaires d'accorder l'accès à leurs données pour le bien commun;***

Or. en

Amendement 210

Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données;

Amendement

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données, ***la mise en œuvre des meilleures pratiques ainsi qu'une normalisation accrue des accords contractuels et des mesures de sécurité;***

Or. en

Amendement 211

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données;

Amendement

16. encourage la Commission à faciliter les systèmes volontaires de partage des données ***et à créer une exception pour le partage obligatoire des données d'intérêt général;***

Amendement 212

Eva Maydell, Edina Tóth, Isabel Wiseler-Lima, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne que l'accès aux données n'exclut pas le respect de la vie privée; invite la Commission à mettre en avant les technologies renforçant ou préservant la protection de la vie privée, telles que la confidentialité différentielle, le chiffrement homomorphe, l'apprentissage fédéré, la pseudonymisation et la généralisation;

Amendement 213

Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. note qu'il existe des circonstances particulières, telles que des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B, où l'accès aux données devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API bien conçues;

supprimé

Amendement 214

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho,

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. note qu'il existe des circonstances particulières, telles que des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B, où l'accès aux données devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API bien conçues;

Amendement

17. note qu'il existe des circonstances particulières, telles que des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B ***ou des circonstances particulières d'intérêt public supérieur***, où l'accès aux données devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API bien conçues; ***souligne que ce déséquilibre existe dans différents secteurs (notamment le commerce électronique, le transport et le tourisme), où un petit nombre de plateformes numériques, souvent situées dans des pays tiers, accumulent de grands volumes de données sensibles et obtiennent ainsi un avantage comparatif crucial sur les entreprises de l'Union;***

Or. en

Amendement 215

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković, Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. note qu'il existe des circonstances particulières, telles que des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B, où l'accès aux données devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API bien conçues;

Amendement

17. ***souligne que les déséquilibres du marché découlant de la concentration élevée d'informations et l'offre de services liés aux données limitent l'accès aux données et leur utilisation, ce qui place non seulement les PME dans une position désavantageuse, mais accroît également les risques de concurrence dans les marchés voisins et émergents de l'économie numérique;*** note qu'il existe des circonstances particulières, telles que

des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B, où l'accès aux données devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API bien conçues;

Or. en

Amendement 216

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. note qu'il existe des circonstances particulières, telles que des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B, où l'accès aux données devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API *bien conçues*;

Amendement

17. note qu'il existe des circonstances particulières, telles que des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B, *y compris dans les accords contractuels*, où l'accès aux données devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API *garantissant un accès équivalent à tous les acteurs ou en établissant des règles de concurrence pour lutter contre les pratiques illégales ou déloyales entre entreprises, sans modifier les conditions de concurrence équitable*;

Or. en

Amendement 217

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. note qu'il existe des circonstances particulières, telles que des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B, où l'accès aux données

Amendement

17. note qu'il existe des circonstances particulières, telles que des déséquilibres systématiques dans les chaînes de valeur des données B2B, où l'accès aux données

devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API bien conçues;

devrait être obligatoire, par exemple au moyen d'API bien conçues; *encourage, par conséquent, la Commission à soutenir les PME européennes face aux GAFAM;*

Or. en

Amendement 218
Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. constate que la concentration de l'information limite la concurrence et multiplie les barrières à l'entrée du marché; note que les accords contractuels B2B ne garantissent pas un accès approprié aux données pour les PME, en raison des asymétries dans l'expertise ou le pouvoir de négociation;

Or. en

Amendement 219
Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. estime qu'il est important de garantir un appui technique aux entreprises, notamment aux micro, petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux start-ups, tant au niveau national qu'eupéen, afin d'améliorer l'utilisation et le partage des données;

Amendement 220
Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission à examiner les droits d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production;

Amendement

18. invite la Commission à examiner ***tous*** les droits d'accès aux données des acteurs ***de la société*** lorsqu'ils ont participé à leur production; ***estime que l'accès aux données générées en commun devrait s'effectuer de façon à respecter les droits fondamentaux, à garantir des conditions de concurrence équitables et à encourager la participation des partenaires sociaux européens, même au niveau de l'entreprise; souligne que ces droits d'accès doivent pouvoir être techniquement possibles et accordés au moyen d'interfaces normalisées, telles que des API bien conçues;***

Amendement 221
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission à examiner les droits d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production;

Amendement

18. invite la Commission à examiner les droits d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production ***et à préciser leurs droits à profiter de la valeur économique créée par les applications entraînées à l'aide des dites données;***

Amendement 222

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission à examiner les droits d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production;

Amendement

18. invite la Commission à examiner les droits d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production **et à améliorer la sensibilisation de ses acteurs**;

Amendement 223

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission **à examiner** les droits d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production;

Amendement

18. invite la Commission **et les Etats membres à défendre** les droits d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production;

Amendement 224

Eva Maydell, Edina Tóth, Salvatore De Meo, Sara Skytvedal, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Gheorghe Falcă, Maria da Graça Carvalho, Tomas Tobé, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission à examiner les droits d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production;

Amendement

18. invite la Commission à examiner les droits **et les obligations** d'accès aux données des acteurs lorsqu'ils ont participé à leur production;

Or. en

Amendement 225

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. insiste pour que les travailleurs aient droit à une explication concernant les décisions prises par les algorithmes afin de réduire l'incertitude et l'opacité de ces décisions, qui nuisent au bien-être à long terme des travailleurs; demande à la Commission et aux États membres de légiférer en ce sens; prie instamment la Commission de proposer une initiative législative concernant les travailleurs des plateformes afin de leur assurer la protection juridique nécessaire à leur bien-être physique et mental;

Or. en

Amendement 226

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. insiste pour que les robots industriels et collaboratifs respectent la

santé, la sécurité ainsi que les besoins physiques et ergonomiques des travailleurs; souligne qu'il faut notamment, pour ce faire, intégrer, dès la phase conceptuelle, les obligations de protection des données dans les machines et les processus de travail, et imposer la protection des données par défaut;

Or. en

Amendement 227

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite **la Commission et** les États membres à montrer l'exemple et à fournir des services en temps réel et une politique fondée sur les données en temps réel;

Amendement

19. invite **l'ensemble des institutions de l'Union**, les États membres **ainsi que les administrations locales et régionales** à montrer l'exemple et à fournir des services en temps réel et une politique fondée sur les données en temps réel; **souligne que le passage au numérique donne l'occasion aux administrations publiques de réduire les charges administratives inutiles et les cloisonnements existants entre les pouvoirs et les organismes publics, afin de pouvoir gérer efficacement les données des citoyens;**

Or. en

Amendement 228

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission et les États membres à montrer l'exemple et à fournir des services en temps réel et une politique fondée sur les données en temps réel;

Amendement

19. invite la Commission et les États membres à montrer l'exemple et à fournir des services en temps réel et une politique fondée sur les données en temps réel ***communiquées exclusivement par des prestataires européens, conformément au principe de la souveraineté technologique;***

Or. en

Amendement 229

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle de ses vœux des utilisations secondaires ***plus nombreuses et de meilleure qualité*** des données à caractère personnel anonymisées, en particulier dans les échanges G2B/G2G, afin de stimuler l'innovation, la recherche et les services;

Amendement

20. appelle de ses vœux des utilisations secondaires ***améliorées*** des données à caractère personnel anonymisées, en particulier dans les échanges G2B/G2G, afin de stimuler l'innovation, la recherche et les services, ***tout en s'assurant que ces utilisations secondaires n'entraînent pas la désanonymisation des données à caractère personnel;***

Or. en

Amendement 230

Miapetra Kumpula-Natri

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle de ses vœux des utilisations secondaires plus nombreuses et de meilleure qualité des données à caractère

Amendement

20. appelle de ses vœux des utilisations secondaires plus nombreuses et de meilleure qualité des données à caractère

personnel anonymisées, en particulier dans les échanges G2B/G2G, afin de stimuler l'innovation, la recherche et les services;

personnel anonymisées *ainsi que le recours à des technologies avancées renforçant la protection de la vie privée*, en particulier dans les échanges G2B/G2G, afin de stimuler l'innovation, la recherche et les services;

Or. en

Amendement 231

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pişlaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle de ses vœux des utilisations secondaires plus nombreuses et de meilleure qualité des données à caractère personnel anonymisées, en particulier dans les échanges G2B/G2G, afin de stimuler l'innovation, la recherche *et* les services;

Amendement

20. appelle de ses vœux des utilisations secondaires plus nombreuses et de meilleure qualité des données à caractère personnel anonymisées, en particulier dans les échanges G2B/G2G, afin de stimuler l'innovation *et* la recherche *ainsi que d'améliorer* les services *dans l'intérêt public*;

Or. en

Amendement 232

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle de ses vœux des utilisations secondaires plus nombreuses et de meilleure qualité des données à caractère personnel anonymisées, en particulier dans les échanges **G2B**/G2G, afin de stimuler l'innovation, la recherche et les services;

Amendement

20. appelle de ses vœux des utilisations secondaires plus nombreuses et de meilleure qualité des données à caractère personnel anonymisées, en particulier dans les échanges G2G, afin de stimuler l'innovation, la recherche et les services;

Or. en

Amendement 233
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. invite la Commission à déterminer quels ensembles de données sont essentiels pour la transition écologique, notamment dans le secteur de l'énergie afin de faciliter la transition vers les énergies renouvelables, dans le secteur des transports, et pour ce qui est de l'empreinte carbone des entités publiques et privées; invite la Commission à envisager d'élargir la portée des ensembles de données de forte valeur définis dans la directive (UE) 2019/1024 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public;

Or. en

Amendement 234
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 ter. demande à la Commission d'étudier quels sont les avantages et les inconvénients d'ériger en infraction la désanonymisation des données à caractère personnel;

Or. en

Amendement 235

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne la nécessité d'éviter *les blocages technologiques* ou du fait des fournisseurs de services pour *les données collectées publiquement*; demande que les procédures de passation des marchés publics et les programmes de financement incluent des exigences en matière d'accès aux données et d'interopérabilité;

Amendement

21. souligne *le rôle que joue le secteur public pour favoriser une économie des données novatrice et compétitive; insiste, dans ce contexte, sur* la nécessité d'éviter *le verrouillage technologique* ou du fait des fournisseurs de services pour *les processus de collecte des données publiques, et* demande que les procédures de passation des marchés publics et les programmes de financement *dans l'ensemble de l'Union* incluent des exigences en matière d'accès aux données *ouvertes, d'interopérabilité et de portabilité, et qu'elles privilégient l'utilisation de logiciels et de matériel libres; prie, à cet égard, la Commission d'élaborer un «engagement européen d'interopérabilité» auquel sont invitées à adhérer les autorités publiques locales, régionales et nationales;*

Or. en

Amendement 236

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne la nécessité d'éviter les blocages technologiques ou du fait des fournisseurs de services pour les données collectées publiquement; demande que les

Amendement

21. souligne la nécessité d'éviter les blocages technologiques ou du fait des fournisseurs de services pour les données collectées publiquement; demande que les

procédures de passation des marchés publics et les programmes de financement incluent des exigences en matière d'accès aux données et d'interopérabilité;

procédures de passation des marchés publics et les programmes de financement incluent des exigences en matière d'accès aux données et d'interopérabilité;
recommande fortement l'adoption d'un «European Buy Act» imposant un seuil minimal, lors de la passation des marchés publics, d'approvisionnement en services, dispositifs et matériels numériques européens;

Or. en

Amendement 237

Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne la nécessité d'éviter les blocages technologiques ou du fait des fournisseurs de services pour les données collectées publiquement; demande que les procédures de passation des marchés publics et les programmes de financement incluent des exigences en matière d'accès aux données et d'interopérabilité;

Amendement

21. souligne la nécessité d'éviter les blocages technologiques ou du fait des fournisseurs de services pour les données collectées publiquement ***ou pour les données d'intérêt public général collectées par les entités privées; soutient l'utilisation de normes ouvertes, de plateformes libres ainsi que d'API ouvertes et bien conçues;*** demande que les procédures de passation des marchés publics et les programmes de financement incluent des exigences en matière d'accès aux données et d'interopérabilité;

Or. en

Amendement 238

Patrizia Toia, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne la nécessité d'éviter les blocages technologiques ou du fait des fournisseurs de services pour les données collectées publiquement; demande que les procédures de passation des marchés publics et les programmes de financement incluent des exigences en matière d'accès aux données et d'interopérabilité;

Amendement

21. souligne la nécessité d'éviter les blocages technologiques ou du fait des fournisseurs de services pour les données collectées publiquement; demande que les procédures de passation des marchés publics et les programmes de financement incluent des exigences en matière d'accès aux données et d'interopérabilité ***fondées sur des normes techniques***;

Or. en

Amendement 239

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne la nécessité de protéger et de promouvoir l'accès des PME et, en particulier, des start-ups aux procédures de passation des marchés publics dans le contexte du passage des administrations publiques au numérique, pour favoriser l'émergence d'un secteur numérique dynamique et compétitif; demande, à cet égard, qu'au moins 10 % des marchés publics numériques de l'Union soient réservés aux PME et aux start-ups;

Or. en

Amendement 240

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Csaba Molnár

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite à améliorer la coordination entre les États membres pour faciliter le flux transfrontalier des données sur l'ensemble des secteurs, au moyen d'un dialogue entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, avec l'objectif de mettre en place une méthode commune de collecte des données fondée sur les principes de la réparabilité, de l'accessibilité, de l'interopérabilité et de la réutilisabilité;

Or. en

Amendement 241

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne que les algorithmes et les machines bénéficiant d'une capacité d'apprentissage et d'évolution devraient être développés, dès la phase conceptuelle, de manière transparente et respectueuse, en gardant notamment à l'esprit leurs implications sur le bien-être physique et mental des travailleurs et des consommateurs;

Or. en

Amendement 242

Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. demande à la Commission de définir plus précisément, en cas de partage de données B2G, dans quelles circonstances et conditions le secteur privé devrait être contraint de partager avec le secteur public les données réputées constituer un bien commun;

Or. en

Amendement 243

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 ter. invite la Commission à renforcer son aide aux PME et aux start-ups pour faire face à la complexité réglementaire actuelle et à venir grâce à des cliniques techniques et juridiques, par exemple dans le contexte de pôles d'innovation numérique au titre du programme pour une Europe numérique;

Or. en

Amendement 244

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

Amendement

22. rappelle à la Commission et aux États membres qu'ils doivent respecter les objectifs de la directive sur les données

22. invite les États membres à mettre la directive sur les données ouvertes pleinement en œuvre, notamment en

ouvertes lorsqu'ils négocient l'acte d'exécution relatif aux ensembles de données à haute valeur; demande que ces ensembles de données comprennent, entre autres, une liste des registres des sociétés et des entreprises;

améliorant la publication des données, sur le plan de la qualité, de la date de publication et des catégories, et invite la Commission et *les États membres à* respecter les objectifs de *ladite* directive lorsqu'ils négocient l'acte d'exécution relatif aux ensembles de données à haute valeur; *souligne l'importance, tant pour l'économie que pour la société, d'une large réutilisation des données du secteur public, à titre gratuit, lesquelles devraient, dans la mesure du possible, être «en temps réel» ou du moins à jour, faciles d'accès, et traitées dans des formats lisibles par machine et conviviaux;* demande que ces ensembles de données comprennent, entre autres, une liste des registres des sociétés et des entreprises;

Or. en

Amendement 245

Eva Maydell, Henna Virkkunen, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler

Proposition de résolution Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. rappelle à la Commission et aux États membres qu'ils doivent *respecter* les objectifs de la directive sur les données ouvertes lorsqu'ils négocient l'acte d'exécution relatif aux ensembles de données à haute valeur; demande que ces ensembles de données comprennent, entre autres, une liste des registres des sociétés et des entreprises;

Amendement

22. rappelle à la Commission et aux États membres qu'ils doivent *mettre pleinement en œuvre* les objectifs de la directive sur les données ouvertes, *dans leur lettre et dans leur esprit*, lorsqu'ils négocient l'acte d'exécution relatif aux ensembles de données à haute valeur; demande que ces ensembles de données comprennent, entre autres, une liste des registres des sociétés et des entreprises, *tout en préservant la flexibilité nécessaire à sa mise à jour; invite la Commission à assurer une meilleure liaison entre ces ensembles de données à haute valeur et les espaces communs des données dans la*

Amendement 246

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. rappelle à la Commission et aux États membres qu'ils doivent respecter les objectifs de la directive sur les données ouvertes lorsqu'ils négocient l'acte d'exécution relatif aux ensembles de données à haute valeur; demande que ces ensembles de données comprennent, entre autres, une liste des registres des sociétés et des entreprises;

Amendement

22. rappelle à la Commission et aux États membres qu'ils doivent respecter les objectifs de la directive sur les données ouvertes lorsqu'ils négocient l'acte d'exécution relatif aux ensembles de données à haute valeur; demande que ces ensembles de données comprennent, entre autres, une liste des registres des sociétés et des entreprises, ***ainsi que tous les ensembles de données pertinents pour assurer la transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050 au moins;***

Amendement 247

Andrius Kubilius, Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. rappelle à la Commission et aux États membres qu'ils doivent respecter les objectifs de la directive sur les données ouvertes lorsqu'ils négocient l'acte d'exécution relatif aux ensembles de données à haute valeur; demande que ces ensembles de données comprennent, entre autres, une liste des ***registres des*** sociétés ***et*** des entreprises;

Amendement

22. rappelle à la Commission et aux États membres qu'ils doivent respecter les objectifs de la directive sur les données ouvertes lorsqu'ils négocient l'acte d'exécution relatif aux ensembles de données à haute valeur; demande que ces ensembles de données comprennent, entre autres, une liste des sociétés, ***des registres*** des entreprises, ***des marchés publics et d'autres ensembles de données pertinents***

pour le bon fonctionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 248

Patrizia Toia, Romana Jerković, Miapetra Kumpula-Natri, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. appelle à établir des conditions contractuelles justes et transparentes, qui devront être respectées par tous les acteurs du marché; est d'avis que les utilisateurs et les consommateurs devraient aussi avoir le droit de toujours savoir où leurs données se trouvent; estime que, dans l'éventualité où des opérateurs de l'Union utilisent des services en nuage situés dans des pays tiers, il est important de garantir l'application d'un niveau de protection aussi élevé que dans l'Union en cas de litige, y compris en matière de propriété intellectuelle;

Or. en

Amendement 249

Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. invite la Commission à établir un registre de données ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) ouvert et interopérable sur les performances des entreprises en

matière de durabilité et de responsabilité, qui permettrait d'améliorer la comparabilité et la transparence des actions des entreprises en matière de durabilité et de responsabilité, et contribuerait à la mise en œuvre efficiente des objectifs du pacte vert; invite la Commission à considérer les données ESG comme des données à haute valeur;

Or. en

Amendement 250
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. souligne que les normes communes jouent un rôle essentiel en encourageant davantage encore l'économie fondée sur les données, par le partage et l'échange de données, y compris l'interopérabilité et la portabilité des données; encourage donc la Commission à faciliter, en étroite coopération avec les États membres et les parties concernées, la définition de normes communes pour les données afin de maximiser l'intérêt économique et scientifique d'espaces de données partagés et l'accès à ceux-ci;

Or. en

Amendement 251
Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj, Christophe Grudler

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. encourage la Commission à élargir le champ d'application de la directive sur les données ouvertes à davantage d'ensembles de données publiques et à appliquer un principe de transparence numérique implicite des données du secteur public, ce qui encouragera les États membres à implicitement publier les données brutes numériques existantes en temps réel;

Or. en

Amendement 252

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. demande à la Commission d'introduire une interdiction temporaire des acquisitions étrangères d'entreprises européennes du secteur de l'IA et de la robotique actuellement sous-évaluées ou ayant des problèmes commerciaux en raison de la crise du coronavirus;

Or. en

Amendement 253

Eva Maydell, Edina Tóth, Pascal Arimont, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Tomas Tobé, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. encourage la Commission à examiner le potentiel des normes ouvertes afin de parvenir à l'interopérabilité au

sein des espaces des données et entre ces derniers;

Or. en

Amendement 254

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 ter. soutient la Commission dans l'établissement d'une liste des actifs et des entreprises des domaines «critiques», tels que la santé, la recherche médicale, la biotechnologie, la technologie numérique, l'intelligence artificielle, la robotique et les infrastructures essentielles à notre sécurité et à l'ordre public; demande qu'un seuil soit défini afin d'empêcher l'acquisition majoritaire par des entreprises étrangères d'entreprises des domaines critiques;

Or. en

Amendement 255

Patrizia Toia, Miapetra Kumpula-Natri, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Nicolás González Casares, Eva Kaili, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 ter. insiste sur l'importance de définir un cadre réglementaire à même de concilier une protection de la propriété intellectuelle vaste et harmonisée ainsi que le partage des données (originales, dérivées et coproduites);

Amendement 256

Eva Maydell, Edina Tóth, Angelika Niebler, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Gheorghe Falcă, Tomas Tobé, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 ter. invite la Commission à examiner les possibilités de conservation des données à grande échelle;

Or. en

Amendement 257

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 quater. demande l'instauration d'une obligation d'expliquer les décisions prises par l'IA;

Or. en

Amendement 258

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

Amendement

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté

technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui *facilitent* le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui *sont produites au sein de l'Union, à faciliter* le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques; *recommande la création d'un «Buy European Act» afin d'imposer aux marchés publics un seuil minimal de matériaux ou d'appareils européens;*

Or. en

Amendement 259

Ivo Hristov

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Amendement

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation, *le renforcement des compétences* et le déploiement des technologies numériques, *tout en améliorant les niveaux d'interconnexion, la connectivité numérique et l'accessibilité, notamment dans les zones rurales;*

Or. en

Amendement 260

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Amendement

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies, **y compris des infrastructures haute capacité qui améliorent la connectivité et** qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Or. en

Amendement 261
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite la Commission et les États membres, **afin de renforcer la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir** dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Amendement

23. invite la Commission et les États membres **à faciliter la mise au point de technologies numériques au sein de l'Union en investissant** dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Or. en

Amendement 262
Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite la Commission et les États membres, **afin de renforcer** la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Amendement

23. invite la Commission et les États membres **à concrétiser enfin** la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies **intégralement européennes** qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Or. fr

Amendement 263

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Amendement

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté technologique de l'Union, à **encourager les travaux de recherche et d'innovation** sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Or. en

Amendement 264

Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté technologique de l'Union, à travailler sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Amendement

23. invite la Commission et les États membres, afin de renforcer la souveraineté technologique **ouverte** de l'Union, à travailler sur des technologies qui facilitent le partage et l'analyse des données, et à investir dans le renforcement des capacités et dans des projets à forte incidence pour promouvoir la recherche, l'innovation et le déploiement des technologies numériques;

Or. en

Amendement 265

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. souligne qu'un dénominateur commun devrait être pris comme base de l'imposition numérique pour les différents modèles d'entreprise dans tous les secteurs; estime que les données dérivées de l'activité des utilisateurs constituent précisément cette base commune pour l'ensemble de l'économie numérique; invite la Commission, sans attendre l'issue des négociations internationales sur l'imposition des bénéfices des entreprises numériques, à présenter une proposition d'imposition fondée sur l'utilisation par les entreprises des données qu'elles collectent dans le cadre du suivi régulier et systématique de l'activité des utilisateurs et des applications; considère que le champ d'application matériel et territorial de cette imposition devrait couvrir toutes les entreprises, quel que soit l'État dans

lequel elles sont établies, qui utilisent les données qu'elles collectent auprès d'un grand nombre d'utilisateurs se trouvant dans l'Union; considère que, grâce à cette imposition fondée sur la collecte des données, l'Union poursuivrait l'objectif d'intérêt général visant à renforcer la protection des libertés publiques au moyen de la réappropriation par les utilisateurs de leurs données à caractère personnel;

Or. en

Amendement 266

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. rappelle le coût énergétique élevé du stockage des données dans les centres de données; propose, dans le cadre des réflexions éthiques sur la gestion des données et le développement de l'IA, et parallèlement aux initiatives prises par le GAFAM, que l'UE envisage la création de «centres de données verts» européens, qui permettraient à l'UE de garantir son indépendance dans la collecte et la gestion des données et, dans le même temps, de veiller à ce que ce stockage soit éthique et durable;

Or. fr

Amendement 267

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

23 bis. rappelle que, pour que les citoyens et les entreprises bénéficient pleinement de la révolution des données sans être laissés de côté, il est urgent de créer et de renforcer l'infrastructure numérique au sein de l'Union et, en particulier, dans les régions les plus périphériques où la population souffre d'un fossé numérique et n'a souvent pas accès à l'équipement et aux infrastructures numériques les plus basiques, tels que des connexions à haut débit;

Or. en

Amendement 268

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, **la 5G, la 6G**, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance;

Amendement

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance; **rappelle que tout développement technologique devrait être dûment évalué, en gardant à l'esprit son utilité sociale, et devrait être précédé d'un vaste débat public et concernant le contrôle démocratique national et les votes; souligne, par ailleurs, qu'il s'agit d'une condition nécessaire pour éviter la technophobie; se dit préoccupé par l'absence de débat public et d'une analyse d'impact, notamment sur l'environnement, avant le lancement du déploiement de la 5G;**

Amendement 269

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, **la fibre optique, la 5G, la 6G**, l'informatique quantique, **l'informatique** de périphérie, **la chaîne de blocs** et le calcul à haute performance;

Amendement

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, **de la transparence des algorithmes**, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, **les technologies de la communication**, l'informatique quantique **et** de périphérie, **les technologies des registres distribués** et le calcul à haute performance **de manière économe en énergie; invite la Commission à encourager la création de services et d'applications en nuage spécialisés et de niche, notamment l'internet des objets et l'IA industriels, ainsi que la technologie de traitement visuel;**

Amendement 270

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković, Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, la 5G, la 6G, l'informatique

Amendement

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, la 5G, la 6G, l'informatique

quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance;

quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance; **souligne que le progrès technologique fondé sur le traitement des données et l'interconnexion des produits et services numériques doit être complété par des normes éthiques juridiquement contraignantes afin de réduire les menaces pour la vie privée et la protection des données;**

Or. en

Amendement 271

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, la 5G, la 6G, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance;

Amendement

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, la 5G, la 6G, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance; **rappelle qu'une connectivité accrue s'accompagne d'une exposition accrue aux cybermenaces et à la cybercriminalité et, dans ce contexte, soutient l'approche conjointe et coordonnée de la boîte à outils de l'Union pour la cybersécurité des réseaux 5G et le déploiement de la 5G dans l'Union en toute sécurité;**

Or. en

Amendement 272 Ivo Hristov

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, la 5G, la 6G, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance;

Amendement

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique ***tout en s'attaquant à la fracture numérique entre zones urbaines et rurales***, développant l'internet des objets, la fibre optique, ***l'infrastructure critique, y compris les technologies de cybersécurité ainsi que la recherche et la prévention des risques en relation avec le déploiement des réseaux*** 5G, la 6G, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance;

Or. en

Amendement 273

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Isabel Wiseler-Lima, Ivan Štefanec, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, la 5G, la 6G, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance;

Amendement

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, la 5G, la 6G, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et le calcul à haute performance; ***souligne l'importance du programme pour une Europe numérique et du programme Horizon Europe, notamment l'affectation de fonds à l'informatique quantique;***

Amendement 274

Dragoş Pişlaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj, Christophe Grudler

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, **comblant le** fossé numérique, **développant** l'internet des objets, la fibre optique, la 5G, la 6G, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la chaîne de blocs et **le** calcul à haute performance;

Amendement

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, **du comblement du** fossé numérique, **de la qualification, du renforcement des compétences et de la requalification, du développement de** l'internet des objets, **de** la fibre optique, **de** la 5G, **de** la 6G, **de** l'informatique quantique, **de** l'informatique de périphérie, **de la robotisation des procédés, de** la chaîne de blocs et **du** calcul à haute performance;

Amendement 275

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, **la 5G, la 6G**, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la **chaîne de blocs** et le calcul à haute performance;

Amendement

24. rappelle que le succès des stratégies de l'Union en matière de données et d'IA dépend de l'écosystème des TIC au sens large, comblant le fossé numérique, développant l'internet des objets, la fibre optique, l'informatique quantique, l'informatique de périphérie, la **blockchain** et le calcul à haute performance;

Amendement 276
Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. souligne qu'en l'absence de mesures, le stockage et le transport de données accroissent encore la consommation d'énergie; invite la Commission à prendre des mesures pour garantir la transparence des émissions de CO₂ générées par le stockage et le partage de données, et un gaspillage minimal, et à promouvoir des techniques écologiques pour le stockage de données; relève que les nouvelles solutions technologiques, telles que la fibre optique, par rapport au cuivre, et la programmation économe en énergie, produisent une empreinte carbone beaucoup moins importante; soutient la proposition de la Commission d'explorer la synergie entre les secteurs des systèmes de chauffage et de refroidissement urbains et des centres de données, afin de récupérer et d'utiliser la chaleur résiduelle générée lors du refroidissement des installations des centres de données;

Or. en

Amendement 277
Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. reconnaît l'actuel succès de l'entreprise commune pour le calcul à

haute performance européen, une initiative de l'Union qui mobilise à la fois les États membres et des partenaires privés; accueille favorablement la proposition publiée récemment par la Commission concernant la poursuite de cette initiative afin de maintenir et de renforcer le rôle moteur de l'Europe dans le calcul à haute performance et dans l'informatique quantique;

Or. en

Amendement 278

Patrizia Toia, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Miapetra Kumpula-Natri, Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques

Proposition de résolution

Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. accueille favorablement l'infrastructure de calcul à haute performance de la Commission; estime qu'il s'agit d'un instrument important pour l'échange d'informations et de données entre les scientifiques et les chercheurs et, de façon plus générale, entre les acteurs publics et privés;

Or. en

Amendement 279

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. considère que le déploiement de la 5G, de la 6G et de toutes les futures technologies susceptibles d'affecter la santé humaine ou l'environnement

devrait être soumis au principe de précaution;

Or. en

Amendement 280

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, *par exemple Gaia-X*;

Amendement

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels, *mais réservés aux entreprises européennes*, pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage; *souligne, à titre d'exemple, la dérive du projet de cloud public Gaia-X, initialement conçu comme un projet purement européen, puisqu'il pourra accueillir des entreprises technologiques américaines, chinoises et indiennes, et que le groupement d'intérêts Digital Europe, qui compte parmi ses membres Google, Apple et Facebook, vient de déposer sa candidature pour être membre de ce collectif de fournisseurs;*

Or. fr

Amendement 281

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à *promouvoir* des marchés concurrentiels *pour soutenir le développement d'offres européennes*

Amendement

25. invite la Commission à *utiliser les outils dont elle dispose, notamment les examens approfondis des marchés, afin*

d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X;

de protéger les marchés concurrentiels de l'Union dans les domaines de l'infrastructure en tant que service (IaaS), de la plateforme en tant que service (PaaS), et du logiciel en tant que service (SaaS); prie instamment la Commission de lutter contre les abus de pouvoir de marché par les acteurs dominants dans les structures de marchés oligopolistiques sur les marchés européens de l'informatique en nuage, qui pourraient inhiber la concurrence ou le choix des consommateurs;

Or. en

Amendement 282

Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X;

Amendement

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X; *accueille favorablement la création d'une fédération européenne de l'informatique en nuage, un réseau européen d'infrastructures en nuage; souligne cependant que les entreprises et les consommateurs européens devraient pouvoir continuer à être libres de choisir un fournisseur de services en nuage non européen, sauf pour des motifs légitimes, tels que les risques pour la sécurité nationale;*

Or. en

Amendement 283

Christophe Grudler, Klemen Grošelj, Dragoş Pîslaru, Valérie Hayer

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X;

Amendement

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X; ***est d'avis que la création d'infrastructures en nuage européennes est essentielle pour stocker et traiter les données sensibles des citoyens de l'Union; invite la Commission à présenter des propositions en vue de limiter la gestion de données sensibles européennes au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 284
Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X;

Amendement

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X; ***déplore que cette initiative ne soit pas un projet public mené par l'Union et mobilisant tous les États membres, mais bien une association de 22 entreprises et organisations;***

Or. en

Amendement 285
Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pişlaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X;

Amendement

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X, ***qui est un exemple majeur d'infrastructures de données fédérées, créant un écosystème qui permet l'extensibilité des fournisseurs de services en nuage de l'Union;***

Or. en

Amendement 286

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Maria da Graça Carvalho, Isabel Wiseler-Lima, Sara Skyttdal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X;

Amendement

25. invite la Commission ***et les États membres*** à promouvoir des marchés concurrentiels pour soutenir le développement d'offres européennes d'informatique en nuage, par exemple Gaia-X;

Or. en

Amendement 287

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. souligne que si la transformation

numérique peut favoriser la transition verte et le passage à une économie circulaire, le secteur des TIC en lui-même est un secteur à très forte intensité de ressources et d'énergie qui contribue aux émissions et à la production de déchets mondiales tout au long du cycle de vie des produits de TIC et par des technologies de pointe qui entraînent la multiplication des centres de données énergivores;

Or. en

Amendement 288
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. suggère que la Commission profite du réexamen des lignes directrices sur la concurrence horizontales et verticales pour introduire de nouveaux outils en vue de lutter contre la concentration excessive des marchés, inhérente aux marchés des données, y compris, entre autres, la surveillance permanente des marchés à risque et, si nécessaire, la réglementation ex ante;

Or. en

Amendement 289
Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. invite la commission et les États membres à co-investir dans différents programmes de financement pour la fédération européenne de l'informatique en nuage et pour le déploiement des infrastructures de connectivité haute capacité sous-jacente (par exemple, les câbles sous-marins), et à créer des synergies entre ces programmes;

Or. en

Amendement 290

Patrizia Toia, Miapetra Kumpula-Natri, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Nicolás González Casares, Eva Kaili, Maria-Manuel Leitão-Marques

**Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. souligne que les infrastructures en nuage devraient être fondées sur les principes de confiance, d'ouverture, de sécurité, d'interopérabilité et de portabilité;

Or. en

Amendement 291

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

**Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

25 ter. souligne l'importance d'élaborer des stratégies pour gérer les déchets d'équipements électriques et électroniques par le recyclage, le surcyclage, la réaffectation ou la réutilisation, et d'encourager les principes d'écoconception pour les produits et services des TIC; préconise d'élargir le

champ d'application de la directive 2009/125/CE relative à l'écoconception pour qu'elle couvre davantage de produits, services et structures des TIC, tels que les centres de données et les services en nuage;

Or. en

Amendement 292
Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 quater. souligne que le secteur numérique est un secteur à très forte intensité d'énergie qui est responsable de près de 4 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales; souligne, en particulier, le rôle des centres de données, qui représentent actuellement plus de 1 % de la consommation d'énergie mondiale; insiste sur le fait que les exigences d'efficacité énergétique, d'économie circulaire et de protection de l'environnement devraient être au cœur de la mise au point des technologies numériques et du déploiement des centres de données;

Or. en

Amendement 293
Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 quinquies. salue l'intention de la Commission de parvenir à des centres de

données très économes en énergie, durables et neutres pour le climat d'ici à 2030, et invite la Commission à proposer rapidement les initiatives et mesures réglementaires correspondantes; prie instamment la Commission, à cet égard, d'encourager les meilleures solutions innovantes disponibles pour atténuer les incidences des centres de données sur le plan de l'environnement, des ressources et de l'énergie, telles que le confinement thermique, le refroidissement et l'utilisation de la chaleur résiduelle, tout en encourageant les exigences d'installation d'énergie renouvelable;

Or. en

Amendement 294

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pişlaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. invite la Commission à élaborer un corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, qui **obligera**, entre autres, les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données;

Amendement

26. invite la Commission à élaborer un corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, qui **constituera un cadre solide pour améliorer la clarté et faciliter la mise en conformité pour les services en nuage et pour**, entre autres, **obliger** les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données, **et créer des synergies avec les codes de conduite pour la portabilité des données et le changement de fournisseurs de services en nuage déjà prévus dans le règlement relatif au libre flux des données à caractère non personnel (FFD);**

Or. en

Amendement 295

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. invite la Commission à **élaborer un** corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, qui obligera, entre autres, les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données;

Amendement

26. invite la Commission à **accélérer l'élaboration d'un** corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, **qui établira les principes applicables à la fourniture de services en nuage sur le marché commun et** qui obligera, entre autres, les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données, **et permettre aux utilisateurs de transférer aisément leurs données à d'autres fournisseurs de services par l'intermédiaire d'interfaces normalisées, lorsque des services en nuage comparable existent;**

Or. en

Amendement 296

Miapetra Kumpula-Natri

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. invite la Commission à élaborer un corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, qui obligera, entre autres, les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données;

Amendement

26. invite la Commission à élaborer un corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, qui obligera, entre autres, les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données; **est d'avis que ce corpus réglementaire unique devrait avoir pour objectif d'empêcher les verrouillages**

technologiques, en particulier dans les marchés publics; souligne que tous les opérateurs en nuage, qu'ils soient établis dans l'Union ou qu'ils y soient actifs, doivent suivre les règles de l'Union, et que le respect de ces règles devrait être contrôlé;

Or. en

Amendement 297

Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. invite la Commission à élaborer un corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, ***qui obligera, entre autres, les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données;***

Amendement

26. invite la Commission, ***en étroite coopération avec les États membres,*** à élaborer un corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage;

Or. en

Amendement 298

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. invite la Commission à élaborer ***un corpus réglementaire unique*** sur l'informatique en nuage, qui obligera, ***entre autres,*** les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données;

Amendement

26. invite la Commission à élaborer ***une réglementation*** sur l'informatique en nuage, ***qui favorisera l'informatique en nuage européenne et*** qui obligera les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données;

Amendement 299

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Sara Skytvedal, Maria da Graça Carvalho, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler, Henna Virkkunen

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. invite la Commission à élaborer un corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, qui obligera, entre autres, les fournisseurs de services à révéler où les données sont stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données;

Amendement

26. invite la Commission à élaborer un corpus réglementaire unique sur l'informatique en nuage, qui obligera, entre autres, les fournisseurs de services à révéler où les données sont ***traitées et*** stockées et à garantir la souveraineté des utilisateurs sur leurs données;

Amendement 300

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Gheorghe Falcă, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Henna Virkkunen, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho

Proposition de résolution

Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. invite la Commission et les États membres à accélérer encore les développements technologiques de l'internet des objets et de l'informatique de périphérie, tout en facilitant la convergence de technologies telles que l'IA, les jumeaux numériques, la technologie des registres distribués et la connectivité intelligente en périphérie, par exemple par l'intermédiaire de projets à grande échelle ouverts dans le domaine de l'internet des objets de périphérie;

Amendement 301

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. accueille favorablement le prochain lancement d'une alliance européenne pour les données industrielles et les services en nuage, ainsi que les efforts entrepris en vue de la création d'une alliance européenne des sous-traitants de données;

Amendement 302

Christophe Grudler, Klemen Grošelj, Dragoş Pîslaru, Nicola Danti, Valérie Hayer

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

Amendement

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles;

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; **souligne l'importance d'une culture de la sécurité pour les entités qui gèrent des volumes importants de données, en particulier concernant les risques de cybercriminalité et de cyberterrorisme, ainsi que les risques d'accident naturel et technologique;** invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles **afin d'anticiper tous ces risques et de s'y préparer;**

Amendement 303

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Henna Virkkunen, Angelika Niebler, Gheorghe Falcă

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles;

Amendement

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable, ***ainsi que l'importance d'une infrastructure numérique sous-jacente de pointe***; invite instamment la Commission à présenter des solutions ***qui soient*** adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles; ***demande à la Commission d'offrir des possibilités de mener des audits d'abusabilité et de vulnérabilité de l'infrastructure de partage de données***;

Amendement 304

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles;

Amendement

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; ***appelle à soutenir la poursuite du développement de technologies pour le partage sécurisé des données, par exemple par l'intermédiaire de technologies de calcul multipartite sécurisé et de cryptage***; invite instamment la Commission à

présenter des solutions *et des normes* adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles, *afin d'encourager le recours à la transparence*;

Or. en

Amendement 305

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

Proposition de résolution Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles;

Amendement

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable, *notamment en faisant échec aux cybermenaces contre les secrets de fabrique*; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles, *en particulier les microentreprises et les PME*;

Or. en

Amendement 306

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles;

Amendement

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles, *telles*

que l'amélioration des technologies de chaînes de bloc;

Or. en

Amendement 307

Ivo Hristov

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité pour une économie fondée sur les données qui soit stable; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles;

Amendement

27. souligne l'importance de la confiance et de la cybersécurité, **y compris la sécurité des réseaux 5G**, pour une économie fondée sur les données qui soit stable; invite instamment la Commission à présenter des solutions adaptées aux acteurs du marché de toutes tailles;

Or. en

Amendement 308

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković, Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

Proposition de résolution

Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. souligne que le changement progressif de paradigme de centres physiques de stockage de données à des architectures de données en nuage et plus proches de l'utilisateur renforce la nécessité d'un cadre de cybersécurité renforcé; souligne que l'adoption et la généralisation de l'utilisation des produits et services alimentés par des données dépendent des normes de cybersécurité, qui inspireront confiance et permettront des mécanismes de partage de données plus sûrs ainsi que de meilleurs protocoles

pour garantir la protection des données;

Or. en

Amendement 309

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

**Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. rappelle le coût important engendré par une cyberattaque, et l'augmentation rapide de ce coût au fil des années; encourage, à ce titre, le développement d'initiatives européennes coordonnées entre les acteurs nationaux, afin de lutter au mieux contre ces attaques;

Or. fr

Amendement 310

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. insiste sur la promotion et la création de centres de données européens écologiques afin de réduire notre dépendance vis-à-vis des centres de données étrangers et privés, soumis aux normes et standards européens, avec un objectif à moyen terme d'utilisation de 100 % d'énergies renouvelables;

Or. en

Amendement 311

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

**Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. accueille favorablement le prochain réexamen de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, en vue d'améliorer la cyberrésilience et de répondre plus efficacement aux cyberattaques;

Or. en

Amendement 312

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

**Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. soutient la notion de protection des données dès la conception et, par défaut, en tant qu'exigences pour les producteurs de produits, de services et d'applications fondés sur le traitement de données à caractère personnel;

Or. en

Amendement 313

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković, Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

**Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

27 ter. souligne que l'adoption sûre et généralisée de produits et de services dans les écosystèmes européens de l'internet des objets destinés aux consommateurs et de l'internet des objets industriel alimentés par des données doit inclure la confiance dès la conception afin d'intégrer des normes de protection de la vie privée et des garanties de sécurité à tous les stades du processus d'élaboration ainsi que les protocoles de traitement des données des appareils et des services;

Or. en

Amendement 314

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 ter. invite la Commission à procéder à une réforme ambitieuse du règlement relatif à l'écoconception applicable aux serveurs et de la directive relative à l'efficacité énergétique afin d'anticiper l'explosion de la consommation d'énergie par les centres de données;

Or. en

Amendement 315

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Sous-titre 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

souligne que les ensembles de données et les systèmes algorithmiques utilisés pour

effectuer des classifications, des évaluations et des prévisions aux différentes étapes du traitement des données dans le cadre du développement de l'IA et des technologies connexes peuvent également entraîner une différence de traitement et une discrimination indirecte à l'encontre de groupes de personnes présentant des caractéristiques similaires; exige un examen rigoureux des méthodes de classification de l'IA et des menaces que cette dernière fait peser; insiste sur le fait que les technologies d'IA nécessitent de tenir dûment compte des études scientifiques et technologiques, des études raciales déterminantes, des études sur le handicap et d'autres disciplines liées au contexte social, en se penchant notamment sur le mode de fonctionnement des processus de différenciation et de classification ainsi que leurs conséquences; souligne dès lors la nécessité d'investir systématiquement dans l'intégration, à tous les niveaux, de ces disciplines dans les études et les recherches sur l'IA;

Or. en

Amendement 316
Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 ter. est d'avis qu'il est essentiel de veiller à ce que l'innovation dans le domaine des données profite à tous, et qu'il convient, pour ce faire, d'améliorer les compétences générales de la population en matière de données, notamment en incluant la gestion des données dans la formation universitaire des étudiants et dans les programmes de

formation destinés aux professionnels;

Or. en

Amendement 317

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

**Proposition de résolution
Paragraphe 28**

Proposition de résolution

28. reconnaît le potentiel de l'accès aux données pour accélérer la recherche scientifique; se félicite des travaux de la Commission visant à permettre le partage des données à des fins de recherche;

Amendement

28. reconnaît le potentiel de l'accès aux données pour accélérer la recherche scientifique; se félicite des travaux de la Commission visant à permettre le partage des données à des fins de recherche; *estime qu'il est crucial, à la lumière de l'actuelle crise sanitaire, d'accélérer la création d'un espace européen des données sanitaires, qui permettra d'améliorer la recherche et de renforcer la capacité d'utilisation des données, notamment afin de créer des diagnostics qui correspondent mieux aux patients et aux médicaments; accueille favorablement la création de l'European Open Science Cloud (EOSC), un environnement ouvert, de confiance et fédéré en Europe pour stocker, partager et réutiliser les données de recherche à travers les frontières;*

Or. en

**Amendement 318
Angelika Niebler**

**Proposition de résolution
Paragraphe 28**

Proposition de résolution

28. reconnaît le potentiel de l'accès aux

Amendement

28. reconnaît le potentiel de l'accès aux

données pour accélérer la recherche scientifique; se félicite des travaux de la Commission visant à permettre le partage des données à des fins de recherche;

données pour accélérer la recherche scientifique; se félicite des travaux de la Commission visant à permettre le partage des données à des fins de recherche; ***invite la Commission à élaborer en priorité des normes communes pour l'anonymisation, le stockage et l'échange sécurisé de données médicales à caractère personnel, tout en maintenant le plus haut niveau de protection de la vie privée pour les patients;***

Or. en

Amendement 319

Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. reconnaît le potentiel de l'accès aux données pour accélérer la recherche scientifique; se félicite des travaux de la Commission visant à permettre le partage des données à des fins de recherche;

Amendement

28. reconnaît le potentiel de l'accès aux données pour accélérer la recherche scientifique ***et l'innovation privée***; se félicite des travaux de la Commission visant à permettre le partage des données à des fins de recherche ***et d'innovation privée***;

Or. en

Amendement 320

Miapetra Kumpula-Natri

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. reconnaît le potentiel de l'accès aux données pour accélérer la recherche ***scientifique***; se félicite des travaux de la Commission visant à permettre le partage

Amendement

28. reconnaît le potentiel de l'accès aux données pour accélérer ***les programmes de recherche et d'éducation scientifiques***; se félicite des travaux de la Commission

des données à des fins de recherche;

visant à permettre le partage des données à des fins de recherche *et d'éducation*;

Or. en

Amendement 321

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. souligne que le moyen le plus efficace de réduire les biais dans les systèmes fondés sur des données est de veiller à ce que le maximum de données à caractère non personnel soit disponible pour entraîner ces systèmes, et note que des données du domaine public ou sous licence gratuite sont souvent utilisées par les développeurs d'IA et de systèmes d'apprentissage automatique au moment de choisir les données d'entraînement, tant en raison de leur facilité d'accès que pour éviter de s'exposer à un risque d'infraction potentiel; souligne, dans ce contexte, la nécessité de supprimer les obstacles juridiques inutiles à l'accès aux données et de faciliter les utilisations transfrontières;

Or. en

Amendement 322

Pilar del Castillo Vera

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. souligne que le potentiel de croissance de l'Europe sera déterminé par

les compétences de sa population et de sa main-d'œuvre; invite l'Union à encourager une révolution de la requalification dans les systèmes d'enseignement qui favorise les compétences numériques et les compétences en science, en technologie, en ingénierie, en mathématiques, en entrepreneuriat et en créativité;

Or. en

Amendement 323

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution **Paragraphe 29**

Proposition de résolution

29. invite la Commission à promouvoir l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, l'emploi des femmes dans les technologies *ainsi que les compétences numériques pour tous*;

Amendement

29. invite la Commission à promouvoir *les compétences numériques pour tous*, l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, l'emploi des femmes dans les technologies; *attire l'attention, en outre, sur l'importante inégalité entre les hommes et les femmes qui subsiste encore dans les secteurs de l'IA et de la cybersécurité; recommande, pour entraîner les systèmes d'apprentissage automatique, d'utiliser des ensembles de données qui proviennent de différents échantillons humains ou de veiller à ce que les humains qui étiquettent les ensembles de données d'entraînement soient d'origines diverses;*

Or. en

Amendement 324

Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. invite la Commission à promouvoir l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, l'emploi des femmes dans les technologies ainsi que les compétences numériques pour tous;

Amendement

29. invite la Commission à promouvoir l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, l'emploi des femmes dans les technologies ainsi que les compétences numériques pour tous; ***souligne la nécessité d'encourager les entreprises dirigées par des femmes ainsi que l'emploi des femmes dans le secteur numérique, et appelle à prendre des mesures de suivi de l'évolution de carrière des femmes dans le domaine de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques;***

Or. en

Amendement 325

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. invite la Commission à promouvoir l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, ***l'emploi des femmes dans les technologies*** ainsi que les compétences numériques pour tous;

Amendement

29. invite la Commission à promouvoir ***l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en veillant tout particulièrement à l'égalité entre les femmes et les hommes, et*** l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC ainsi que les compétences numériques pour tous, ***afin de construire un savoir-faire européen axé sur les technologies de prochaine génération et d'avant-garde;***

Or. en

Amendement 326

Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. invite la Commission à promouvoir l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, l'emploi des femmes dans les technologies ainsi que les compétences numériques pour tous;

Amendement

29. invite la Commission à promouvoir l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, l'emploi des **hommes et des femmes dans un esprit d'égalité et de méritocratie** dans les technologies ainsi que les compétences numériques pour tous;

Or. en

Amendement 327 Miapetra Kumpula-Natri au nom du groupe S&D

Proposition de résolution Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. invite la Commission à promouvoir l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, l'emploi des femmes dans les technologies ainsi que les compétences numériques pour tous;

Amendement

29. invite la Commission à promouvoir l'ingénierie logicielle, l'attraction des talents dans le domaine des TIC, **encourager la participation et** l'emploi des femmes dans les technologies ainsi que les compétences numériques pour tous;

Or. en

Amendement 328 Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. souligne que les programmes européens, à savoir Horizon Europe, le

programme pour une Europe numérique et le programme spatial, sont destinés à soutenir directement ou indirectement la génération, le stockage, le traitement, l'exploitation et le partage de données de recherche et d'entreprise;

Or. en

Amendement 329

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Csaba Molnár, Ivo Hristov

**Proposition de résolution
Paragraphe 30**

Proposition de résolution

30. demande des financements publics et privés pour les PME afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Amendement

30. demande des financements publics et privés pour les PME afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données *et d'intégrer les technologies numériques; rappelle que seule une minorité de PME utilisent des systèmes de gestion des relations clients pour analyser les informations commerciales; souligne que la réalisation de l'égalité des données pour les petites et moyennes entreprises inclut non seulement l'accès aux données, mais implique également les compétences nécessaires pour mener des analyses et extraire des connaissances de ces informations;*

Or. en

Amendement 330

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

**Proposition de résolution
Paragraphe 30**

Proposition de résolution

30. demande *des* financements publics et privés *pour* les PME *afin* de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Amendement

30. demande *que des règles et critères clairs de* financements publics et privés *soient prévus au sein de programmes européens et nationaux déjà existants afin d'aider* les PME *et de leur permettre, par des investissements ciblés,* de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Or. fr

Amendement 331

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. demande des financements publics et privés pour les PME afin de tirer *pleinement* parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Amendement

30. demande des financements publics et privés pour les PME afin de *faciliter la transition numérique et de* tirer parti du potentiel de l'économie fondée sur les données *en renforçant les stratégies de numérisation régionales;*

Or. en

Amendement 332

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Pascal Arimont, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Henna Virkkunen, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Angelika Niebler

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. demande des financements publics et privés pour les *PME* afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Amendement

30. demande des financements publics et privés pour les *micro, petites et moyennes entreprises* afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie

fondée sur les données;

Or. en

Amendement 333

**Patrizia Toia, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz, Ivo Hristov,
Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques, Miapetra Kumpula-Natri**

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. demande des financements publics et privés pour les PME afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Amendement

30. demande des financements publics et privés pour les PME **et les entreprises de l'économie sociale** afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Or. en

Amendement 334

Evžen Tošenovský, Elżbieta Kruk, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. demande des financements publics et privés pour les PME afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Amendement

30. demande des financements publics et privés, **notamment** pour les PME, afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Or. en

Amendement 335

**Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer,
Susana Solís Pérez, Dragoş Pişlaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj,
Martina Dlabajová**

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. demande des financements publics et privés pour les **PME** afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Amendement

30. demande des financements publics et privés pour les **micro, petites et moyennes entreprises** afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'économie fondée sur les données;

Or. en

Amendement 336

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Csaba Molnár

Proposition de résolution

Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. se félicite du programme pour une Europe numérique et du rôle du pôle européen d'innovation numérique, qui permettront aux entreprises européennes, notamment celles qui accusent encore du retard, d'être au fait des possibilités offertes par la transition numérique;

Or. en

Amendement 337

Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de **la main-d'œuvre** et investir dans le renforcement des compétences;

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité **durable**, améliorer le bien-être de **leurs mains-d'œuvre** et investir dans le renforcement

des compétences, *ainsi que dans les projets d'habileté numérique; fait remarquer que la formation aux nouvelles technologies fondées sur les données et leur transparence sont nécessaires pour permettre à la main-d'œuvre de comprendre la mise en œuvre équitable de ces technologies et d'y contribuer;*

Or. en

Amendement 338

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution **Paragraphe 31**

Proposition de résolution

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences;

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences; *encourage les États membres à lutter contre l'inégalité entre les femmes et les hommes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques au moyen de ressources, d'action de soutien et de formation à la négociation du salaire;*

Or. en

Amendement 339

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution **Paragraphe 31**

Proposition de résolution

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre *et* investir dans le renforcement des compétences;

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre, investir dans le renforcement des compétences *et participer de manière proactive à des campagnes de sensibilisation*;

Or. en

Amendement 340

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences;

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre *et de la société dans son ensemble, et encourage les entreprises à* investir dans le renforcement des compétences;

Or. en

Amendement 341

Dragoş Pîslaru, Susana Solís Pérez, Klemen Grošelj, Christophe Grudler

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le

bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences;

bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences, *la reconversion professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie*;

Or. en

Amendement 342

Josianne Cutajar, Miapetra Kumpula-Natri, Lina Gálvez Muñoz, Carlos Zorrinho, Łukasz Kohut, Romana Jerković, Nicolás González Casares, Csaba Molnár, Ivo Hristov

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences;

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences, *tout en respectant les droits des travailleurs*;

Or. en

Amendement 343

Ivo Hristov

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences;

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans *la reconversion professionnelle*, le renforcement des compétences *et la formation en vue d'un reclassement externe*;

Amendement 344

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

**Proposition de résolution
Paragraphe 31**

Proposition de résolution

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences;

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle, pour accroître la productivité, améliorer le bien-être *et l'employabilité* de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences;

Amendement 345

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pişlaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj, Martina Dlabajová

**Proposition de résolution
Paragraphe 31**

Proposition de résolution

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences;

Amendement

31. invite les partenaires sociaux à explorer le potentiel de la numérisation, des données et de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité, améliorer le bien-être de la main-d'œuvre et investir dans le renforcement des compétences *et la reconversion professionnelle*;

Amendement 346

Patrizia Toia, Miapetra Kumpula-Natri, Romana Jerković, Lina Gálvez Muñoz,

Ivo Hristov, Nicolás González Casares, Eva Kaili, Maria-Manuel Leitão-Marques

**Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

31 bis. invite la Commission à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie des sciences et des mathématiques pour favoriser le développement des compétences et des outils numériques adéquats permettant de mener à bien les processus relatifs à l'intelligence artificielle et la cybersécurité;

Or. en

Amendement 347

Patrizia Toia, Romana Jerković, Ivo Hristov, Nicolás González Casares, Maria-Manuel Leitão-Marques, Miapetra Kumpula-Natri

**Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

31 ter. invite la Commission et les États membres à également promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie dans les systèmes scolaires par des campagnes d'information visant à davantage sensibiliser et responsabiliser les citoyens quant à leur rôle dans la société de l'économie des données;

Or. en

Amendement 348

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution
Paragraphe 32**

Proposition de résolution

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont **insuffisantes**; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers **partageant les mêmes valeurs** pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Amendement

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont **malheureusement encore peu efficaces compte tenu de la place prépondérante que ces données occupent déjà dans nos sociétés**; invite la Commission à collaborer avec **les Nations unies et** les pays tiers pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle; **rappelle les précédents d'espionnage de certains de nos dits partenaires partageant les mêmes valeurs; invite l'Union européenne à faire preuve de lucidité dans ses relations avec ses partenaires en ce qui concerne les questions numériques et de cybersécurité; souligne que l'Union européenne est parvenue, grâce au RGPD, à ouvrir la voie vers un modèle contraignant et exigeant sur le plan éthique, et ce dans le contexte de la concurrence mondiale;**

Or. en

Amendement 349

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données **sont insuffisantes**; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs **pour convenir** de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Amendement

32. estime que **le statu quo** sur les règles mondiales régissant l'utilisation des données **est insuffisant**; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs **afin de les encourager à ratifier la convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, qui constitue à ce jour le seul**

traité international contraignant en la matière; lui demande également de tenir sa promesse de proposer de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Or. en

Amendement 350

Eva Kaili, Ivo Hristov, Miapetra Kumpula-Natri, Patrizia Toia, Romana Jerković, Josianne Cutajar, Tsvetelina Penkova

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Amendement

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers *et les organisations internationales* partageant les mêmes valeurs pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle; *souligne qu'il est nécessaire que les règles et les normes internationales favorisent la coopération mondiale visant à renforcer la protection des données et à permettre des transferts de données sûrs et appropriés;*

Or. en

Amendement 351

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Bart Groothuis, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

Amendement

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; **invite la Commission à collaborer avec les** pays tiers partageant les mêmes valeurs **pour convenir de nouvelles normes internationales régissant** l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes **et que l'Union européenne devrait diriger la création de normes internationales, notamment en matière de stockage et de traitement des données, en coopérant avec des** pays tiers partageant les mêmes valeurs **afin de réglementer** l'utilisation des nouvelles technologies, telle que l'intelligence artificielle, **l'internet des objets et la 5G, tout en faisant la promotion de nos valeurs et principes, et en assurant que nos marchés restent compétitifs et ouverts au reste du monde;**

Or. en

Amendement 352

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Amendement

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs **et à agir en coordination multilatérale** pour convenir de nouvelles normes internationales, **conformes aux valeurs et aux principes de l'Union,** régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Or. en

Amendement 353

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers **partageant les mêmes valeurs** pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Amendement

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes, **qu'elles bénéficient exclusivement au pouvoir toujours plus croissant des GAFAM**; invite la Commission **et les États membres** à collaborer **et négocier** avec les pays tiers pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Or. fr

Amendement 354

Miapetra Kumpula-Natri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution **Paragraphe 32**

Proposition de résolution

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Amendement

32. **32.** estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs **et à œuvrer au sein de forums internationaux et multilatéraux** pour convenir de nouvelles normes internationales **en matière d'éthique et de technique afin de régler** l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Or. en

Amendement 355

Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Amendement

32. estime que les règles mondiales régissant l'utilisation des données sont insuffisantes; invite la Commission à collaborer ***sur les plans bilatéral et multilatéral*** avec les pays tiers partageant les mêmes valeurs pour convenir de nouvelles normes internationales régissant l'utilisation des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle;

Or. en

Amendement 356

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. invite la Commission à évaluer les relations d'échanges de données déjà mis en place avec des pays tiers, en particulier ceux ne partageant pas les mêmes valeurs; invite la Commission à reconsidérer, si nécessaire, ces partenariats;

Or. fr

Amendement 357

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 ter. estime que l'intrusion dans les

affaires des autres États par la détention des données numérisées constitue une grave atteinte à la souveraineté numérique; souligne que certaines autorités nationales, en leur qualité de «gendarme numérique» ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'accès par les autorités nord-américaines aux données transférées aux États-Unis, précisément, en matière de collecte et d'accès aux données personnelles, que ces actions sont, souvent, justifiées par une finalité de sécurité nationale en vertu de l'article 702 de la loi américaine FISA et du décret (« Executive Order »); fait remarquer qu'à cet arsenal juridique, s'ajoute des règles d'extraterritorialité qui deviennent un levier de guerre économique, utilisée de plus en plus par les États-Unis et qui consistent en une pratique permettant l'adoption des normes et des mesures visant à appréhender un rapport de droit en dehors de son territoire national; estime qu'en conséquence, les avenants établis à chaque transfert hors de l'Union, n'ont aucune valeur coercitive, et que l'usage en matière de collecte des données peut déboucher sur des usages marchands qui échappent à tout contrôle;

Or. fr

Amendement 358

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 32 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 quater. demande d'urgence la révision et l'invalidation du Privacy Shield, cet accord qui autorise le transfert des données entre l'Union Européenne et les Etats-Unis sous condition de

réciprocité lorsqu'il s'agit du traitement égal des données américaines et étrangères sur son territoire; souligne à ce titre, que la Cour de justice de l'Union européenne a estimé que dans l'affaire Shrems II, les pratiques de surveillance américaine demeurent incompatibles aux exigences du RGPD (Règlement Général de Protection des Données);

Or. fr

Amendement 359

Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. *demande* la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers *lorsque* la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public *sont respectés*; invite la Commission à *négoier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en matière de localisation des données*;

Amendement

33. *rappelle que la Cour de justice de l'Union européenne a clairement indiqué que* la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers *ne devrait avoir lieu que si une protection substantiellement équivalente à celle de l'Union est garantie*; *demande instamment que* la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public *soient pleinement préservés au cours de négociations commerciales*; *accueille favorablement la proposition horizontale de l'Union relative aux flux transfrontières des données, à la localisation des données, à la protection de la vie privée ainsi qu'à la protection des données, et* invite la Commission à *respecter cette position qui permet d'éviter un nivellement par le bas de la protection des droits fondamentaux à la vie privée et à la protection des données*;

Or. en

Amendement 360

Eva Maydell, Edina Tóth, Pilar del Castillo Vera, Ivan Štefanec, Isabel Wiseler-Lima, Maria da Graça Carvalho, Sara Skytvedal, Tomas Tobé, Gheorghe Falcă, Henna Virkkunen, Angelika Niebler

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés; invite la Commission à négocier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en matière de localisation des données;

Amendement

33. **souligne l'importance des flux transfrontières de données pour la croissance et l'emploi;** demande **que** la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers **soit autorisée** lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés; invite la Commission à négocier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en matière de localisation des données; **demande à la Commission d'explorer les possibilités qui permettraient de faciliter les échanges de données avec les pays tiers revêtant un intérêt stratégique;**

Or. en

Amendement 361

Nicola Danti, Andrus Ansip, Mauri Pekkarinen, Christophe Grudler, Valérie Hayer, Susana Solís Pérez, Dragoş Pîslaru, Iskra Mihaylova, Klemen Grošelj

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés; invite la Commission à négocier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en matière de localisation des données;

Amendement

33. demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers **uniquement** lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés **ainsi que lorsqu'un niveau approprié de protection des données est assuré, au moyen de décisions d'adéquation ad hoc, par exemple;** invite la Commission à négocier

de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en matière de localisation des données; **rappelle l'importance de poursuivre les négociations en matière de commerce électronique au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);**

Or. en

Amendement 362

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution **Paragraphe 33**

Proposition de résolution

33. **demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés;** invite la Commission à négocier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, **y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en matière de localisation des données;**

Amendement

33. invite la Commission à négocier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale; **rappelle la décision de la CJUE en ce qui concerne le bouclier de protection des données et les recommandations du contrôleur européen de la protection des données (CEPD) à propos du transfert de données vers des pays tiers;**

Or. en

Amendement 363

Evžen Tošenovský, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution **Paragraphe 33**

Proposition de résolution

33. demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés; invite la Commission à négocier

Amendement

33. demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés; invite la Commission à négocier

de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction *d'exigences injustifiées en matière* de localisation des données;

de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction de *la* localisation des données *ou d'autres exigences injustifiées*;

Or. en

Amendement 364

Ignazio Corrao, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés; invite la Commission à négocier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en matière de localisation des données;

Amendement

33. demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers *uniquement* lorsque la vie privée, la sécurité et les autres intérêts légitimes d'ordre public sont respectés; invite la Commission à négocier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en matière de localisation des données;

Or. en

Amendement 365

Joëlle Mélin, Jérôme Rivière, Thierry Mariani, Markus Buchheit, Isabella Tovaglieri, Paolo Borchia

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. demande la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers *lorsque* la vie privée, la sécurité *et les autres* intérêts légitimes d'ordre public *sont respectés*; invite la Commission à négocier de nouvelles règles pour l'économie numérique mondiale, *y compris l'interdiction d'exigences injustifiées en*

Amendement

33. demande *que* la libre circulation des données entre l'Union et les pays tiers *respectent* la vie privée, la sécurité, *les* intérêts légitimes d'ordre public *et privées - notamment des entreprises -, et la souveraineté des États membres*; invite la Commission *et les États membres* à négocier de nouvelles règles pour

matière de localisation des données;

l'économie numérique mondiale;

Or. fr

Amendement 366

Manuel Bompard, Marisa Matias, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 bis. rappelle sa recommandation sur les négociations en vue d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en mettant l'accent sur l'importance de la protection des données, en tant que droit fondamental et facteur essentiel de l'économie numérique; fait observer que, conformément à la jurisprudence de la CJUE, avant que la Commission ne puisse déclarer que le cadre juridique britannique en matière de protection des données est adéquat, elle doit démontrer que le Royaume-Uni fournit un niveau de protection «substantiellement équivalent» à celui apporté par le cadre juridique de l'Union, notamment en ce qui concerne les transferts ultérieurs vers des pays tiers;

Or. en

Amendement 367

Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 bis. invite la Commission européenne

à maintenir sa position horizontale de 2018 sur les flux transfrontières de données, la vie privée et la protection des données, et à rejeter les règles commerciales qui pourraient limiter sa capacité à réguler, notamment en matière d'intelligence artificielle ou de cybersécurité;

Or. en